

# CHALAIS

# Infos



**BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 12 - DÉCEMBRE 2008 / LÉGISLATURE 2005-2008

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée  
à la Salle polyvalente de Chalais, le

**MARDI 9 DÉCEMBRE 2008 À 20 H**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 9 juin 2008
2. Présentation du budget 2008  
Approbation du budget par l'Assemblée primaire
3. Modification du plan de zone pour le domaine skiable  
Approbation de la modification du PAZ et du RCCZ par l'Assemblée primaire
4. Autorisation d'un emprunt de fr. 3'000'000.- pour alléger les comptes courants
5. Rapport des Chefs de départements
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, les lundis, mercredis et vendredis de 8 h à 12 h.

Des exemplaires supplémentaires de ce journal sont à votre disposition au secrétariat communal.

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

## *Ils ou Elles fêteront 90 ans en 2009*

Antille Hermann, Chalais, 11 février 1919

Albasini Denise, Chalais, 27 février 1919

Antille Noelli, Vercorin, 3 juin 1919

Marin Armand, Vercorin, 24 août 1919

Rudaz Alphonse, Chalais, 6 octobre 1919

Devanthéry Elsa, Réchy, 15 novembre 1919

Les Autorités civiles et religieuses se réjouissent de rencontrer ces personnes à l'occasion de leurs 90 ans et leur souhaitent d'ores et déjà un bon anniversaire.

## ORPHÉE AUX ENFERS, UNE NOUVELLE STIMULATION



Alain Perruchoud

À l'heure où j'écris ces lignes, dans mon dos, les travaux de mise en place du spectacle «Orphée aux Enfers» battent leur plein. À force de gradins, de projecteurs, de haut-parleurs, la salle polyvalente s'est transformée en véritable salle de spectacle. Sur son parvis a pris place une immense tente, décorée des feux de l'enfer, à l'entrée de laquelle s'inscrit en lettres illuminées le nom du spectacle. Les représentations ne commenceront que dans quelques jours, mais déjà, on a envie d'y entrer.

Ce qui est extraordinaire dans ce genre de projet, c'est l'engouement des personnes qui participent à sa mise en oeuvre. C'est extraordinaire de voir ce groupe de retraités s'affairer au montage des gradins, tendre les toiles de la tente ou dérouler la moquette sur le sol. C'est extraordinaire de voir, à côté d'eux, ce groupe de jeunes repeindre une partie de leur local qui servira à l'accueil des VIP ou préparer des rallonges électriques pour raccorder les décorations lumineuses. C'est extraordinaire de voir débarquer, le dimanche, pour la répétition, ces comédiennes, comédiens, danseuses, danseurs, solistes, choristes, maquilleuses, techniciens, metteur en scène ou chef d'orchestre. Le parking de l'école est plein et pourtant, il n'y a pas encore un seul spectateur.

Après «Il y a 150 ans», «La Belle Hélène», «Carmen», l'enthousiasme de nos sociétés locales et de notre population, pour ce type de projet, est intact, voire même exalté. C'est là un révélateur de la bonne ambiance qui règne au sein de nos villages, du plaisir que les gens éprouvent à y vivre, de l'envie qu'ils ont de se rencontrer et de partager des moments forts.

Dans ses réflexions, le Conseil Communal doit tenir compte de cette particularité qui nous caractérise. Notre commune est attrayante par la qualité de vie qu'elle offre, par la diversité de ses infrastructures, par le dynamisme de ses sociétés locales et par l'animation permanente qui y règne. Ce sont là ses atouts majeurs. Ils plaisent tant aux résidents qu'aux touristes, ce sont donc ces atouts qu'il faut développer et «commercialiser». Ce sont dans ces secteurs prioritaires que nous devons concentrer nos investissements.

Dans cette optique, l'amélioration des centres des villages de Chalais et de Vercorin, la maîtrise du trafic routier, l'équipement des zones à bâtir et les réflexions sur l'aménagement du territoire sont des sujets qui influencent directement la qualité de vie des citoyens. En conséquence, ils doivent être des objectifs prioritaires pour la prochaine législature.

Gageons que la flèche décochée par Cupidon stimule les réflexions du nouveau Conseil Communal.

Bravo et merci à «Orphée»!

**Alain Perruchoud**  
Président

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 9 JUIN 2008

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 52 citoyennes et citoyens présents.

La convocation a été affichée au pilier public dans les délais légaux, elle a également été insérée dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais puis relayée par le «CHALAIS-Infos» N° 11 de juin 2008, distribué à tous les ménages de la Commune.

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette Assemblée, le Président mentionne le retrait du point 3 initialement prévu, «Modification du plan de zone pour le domaine skiable», reporté à l'Assemblée de décembre 2008 et propose de nommer deux scrutateurs.

L'ordre du jour se présente comme suit:

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2007**
2. **Comptes de l'exercice 2007**
3. **Rapport des Chefs de Départements**
4. **Divers**

## 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 11 JUIN 2008

Le protocole a déjà été intégralement diffusé dans le «CHALAIS-Infos». Sa lecture n'est pas demandée; il est approuvé sans modification. Le Président remercie son cuteur M. François ZUBER, secrétaire communal.

## 2. COMPTES 2007

Avant de débiter la présentation détaillée des comptes, le Président livre son rapport sur la gestion de la période législative qui s'achève et délivre son éclairage sur les événements sous forme de bilan de l'évolution des affaires communales.

Tout d'abord, il constate que les citoyens de la commune pourraient avoir l'impression que cette législature a été plus calme que la précédente, car elle n'a engendré aucun projet novateur. C'est sans compter sur l'énergie qu'il fallu dépenser, pour mettre en oeuvre toutes les décisions antérieures. Celles-ci portaient sur des réalisations d'envergure telles que la zone sportive de Bozon, la crèche-garderie communale, la rue et le bâtiment communal de la Forge, la télégestion du réseau d'eau potable. Des projets parfois moins visibles, mais tout aussi importants pour le développement de nos villages ont en outre été réalisés. Parmi eux, il faut citer les routes Sous-le-Bisse, du Tombebec et du Désertet. D'autre part, les travaux de réfection des bureaux administratifs ainsi que ceux d'entretien courant des infrastructures ont aussi occupé le Conseil.

En complément, le Président, M. Alain PERRUCHOUD, présente les études et travaux administratifs importants et qui ont, pour la plupart, demandé une grande énergie. Il remercie les membres du Conseil communal et tous les collaborateurs qui ont participé à cet effort commun.

## Présentation des comptes

Le Président débute la présentation des comptes qui montrent une marge en hausse de Fr. 1'087'397,00 et une réduction de la dette communale de 1'684'528,00 à Fr. 1'1758'495,00; cela s'explique essentiellement par le désinvestissement de la crèche et UAPE.

**Les comptes de fonctionnement** présentent des chiffres qui sont difficilement comparables avec ceux de l'exercice précédent, car dans l'intervalle, sur directive cantonale, le plan comptable a été modifié. Les services publics ne sont pas encore autofinancés tout comme les taxes d'hygiène à l'inverse des égouts.

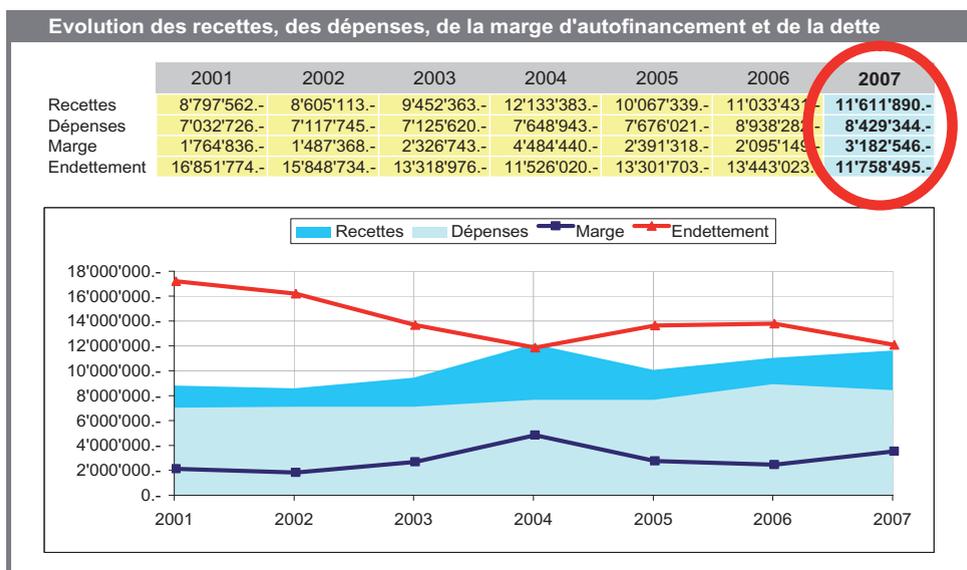
**Les comptes d'investissement** comportent quelques écarts quant aux dépenses et recettes dus à des projets différés ou des travaux non planifiés notamment. Une opportunité d'achat de terrain, à Vercorin, ainsi que quelques dépenses imprévues ont été compensées par le désinvestissement de la crèche. Globalement, donc, le budget a été respecté. La situation actuelle d'endettement est revenue à son niveau de 2004, ce qui traduit que les investissements consentis ont été absorbés.

vérificateur des comptes non sans le remercier de son travail et ses précieux conseils.

### **Approbation par l'Assemblée primaire**

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unanimité, sans opposition et ni abstention les comptes communaux 2007.

## **RÉSULTATS GLOBAUX**



Sous forme de synthèse, le Président commente les indicateurs financiers qui montrent une situation saine.

Le Président passe en revue les projets futurs que le Conseil communal souhaite entreprendre; les aménagements urbains et routiers pour permettre de développer les villages et la station, les conduites industrielles, les infrastructures touristiques, et les énergies renouvelables.

Le Conseil communal prend note de la remarque de M. Elmar REMONDINO de mentionner l'exercice précédent en comparaison des chiffres de l'exercice en cours.

### **Rapport du Réviseur qualifié**

Le Président passe la parole à l'organe de révision agréé, à savoir la fiduciaire FIVA SA, par son responsable M. Jean-Pierre CHEVALLEY, pour lecture de son rapport de

**M. Cédric RUDAZ** débute le tour de table des travaux des départements en revenant sur les investissements 2008 le concernant plus particulièrement. Rapidement, il détaille les domaines qui l'occuperont dans un proche avenir, soit la fusion probable des corps de sapeurs de Grône et Chalais à l'horizon de 2 ans, le processus identique pour la Protection civile d'ici 2009, l'accueil de l'Armée suisse en viabilisant les abris pour les rentabiliser, les travaux en vue d'apporter les améliorations nécessaires au cimetière qui seront réalisées en 2009, le développement de la récolte des déchets ainsi que diverses tâches administratives et d'organisation.

Il remercie M. Alain DUBUIS, collaborateur aux Travaux publics, qui a décidé de prendre sa retraite de façon anticipée tout en conservant une activité accessoire à la déchetterie de Chalais. Pour le remplacer, le Conseil communal a porté son choix sur Emmanuel PERRUCHOUD, auparavant employé responsable de la déchetterie de Chalais. Le Président se joint à M. Cédric RUDAZ en souhaitant à l'un et à l'autre ses meilleurs vœux en relevant les qualités de chacun.

**Mme Patricia MABILLARD** présente succinctement l'état des lieux du projet de revitalisation de l'école de Vercorin et les pistes suivies de l'automne 2007 à ce jour en vue d'un horaire continu. L'enquête faite auprès des parents a suscité des remarques de toutes sortes.

M. Alain PERRUCHOUD confirme que 70 personnes ont démontré un intérêt marqué lors de cette enquête et que ce résultat suffit à faire évoluer ce dossier.

.....

**Mme Elisabeth PERRUCHOUD** passe en revue les tâches de son département dont notamment les nouvelles constructions, des rénovations et transformations de bâtiments réalisées sur le territoire présentés sous forme d'un survol en images et de chiffres-clés, les réalisations communales telles que l'ouverture de la nouvelle sortie du local des jeunes, la fontaine des Lagettes à Vercorin, la première étape du réaménagement des locaux communaux.

Elle relève en outre l'importance de la sécurité autour des bâtiments, raison principale pour laquelle le permis d'habiter a été réintroduit par le Conseil communal, plus particulièrement au niveau des aménagements extérieurs qui peuvent s'avérer dangereux ou instables.

Pour terminer, Mme Elisabeth PERRUCHOUD rappelle l'accès tout public du SIT/SIG (système d'information du territoire/géographique) communal.

M. Alain PERRUCHOUD complète en annonçant l'arrivée d'une entreprise d'importance régionale voire cantonale sur le territoire de Chalais pour le début 2009, à savoir l'entreprise VICARINI SA actuelle-

ment sur Sierre. Après FMV (Forces Motrices Valaisannes), ce développement apportera son lot de conséquences positives sur l'économie locale et donc publique.

De plus, le Président mentionne qu'en complément de son SIT/SIG, la commune a entièrement refondu son site-web communal et recommande à tous une visite à la recherche de renseignements de toute sorte.

**M. Alain ZAPPELLAZ** précise l'avancement des différents remembrements en cours, à savoir Grampraz-Est et Ouest dont la réalisation sera prévue prochainement, tout comme aux Harroz-Ouest, quant aux Harroz supérieurs, les oppositions sont en cours de traitement auprès de l'Etat du Valais. Il rappelle que l'objectif visé par la Commune est la mise à disposition de surfaces à bâtir correctes.

Pour le dossier «Tourisme», la place de pique-nique sur le Mont a été aménagée et les 4 études pour l'aménagement du centre de Vercorin ont porté leurs fruits. A la tête de Vercorin-Tourisme, M. Dany PERRUCHOUD a été remplacé par M. Claude DONZE qui, par le biais d'une convention signée, a vu son rôle clairement défini.

Pour conclure, M. Alain ZAPPELLAZ donne un compte-rendu des délégations qu'il effectue au sein de la commission du Vallon de Réchy et de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.

#### 4. DIVERS

**M. Edmond PERRUCHOUD**, député, rappelle les démarches entreprises au niveau cantonal et les difficultés à faire valoir les particularités d'Anniviers et de Vercorin plus particulièrement. Il pointe le doigt sur l'importance de se manifester auprès des Autorités cantonales, sans quoi d'autres stations plus connues récolteront les fruits au détriment des plus petites comme Vercorin. En conséquence, il évoque son souhait d'une rencontre entre le Conseil communal et les députés chalaisards afin de mettre à profit les synergies et les forces.



M. Alain PERRUCHOUD retient la proposition faite notamment en matière de promotion touristique; il rassure l'Assemblée quant aux préoccupations du Conseil communal relatives à la route Chalais-Vercoirin. La forte représentation de députés chalaisards auprès du canton est assurément un avantage pour la Commune.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'assemblée à 22 h.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié et leur souhaite un bel été.

**Le Président:**  
**Alain PERRUCHOUD**

**Le Secrétaire substitut:**  
**Christophe FRIGGIERI**



*Le remplacement du coupe-pression de la baraque du Bisse aura donné du fil à retordre aux entreprises.*

# MODIFICATION DU PLAN DE ZONES POUR LE DOMAINE SKIABLE

Dans le cadre de l'amélioration du domaine géré par la Société de la Télécabine de Vercorin SA (en particulier en vue de l'enneigement technique de certaines pistes), il s'avère nécessaire d'ajuster le périmètre du domaine skiable de Vercorin aux pistes effectivement utilisées, ce qui implique la modification partielle du Plan d'Affectation des Zones (PAZ) et du Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ) de la commune de Chalais.

En effet, le domaine skiable aujourd'hui homologué couvre une surface plus large que les pistes effectivement utilisées. Qui plus est, certains tronçons des pistes actuelles s'inscrivent hors du domaine skiable en question. La situation en vigueur est donc insatisfaisante du fait d'imprécisions, voire d'erreurs, dans le report sur le PAZ des surfaces utilisées pour la pratique du ski à Vercorin.

La modification partielle du PAZ et du RCCZ comprend l'affectation des pistes et des installations liées à la pratique des sports de neige en trois zones distinctes:

- zone de pistes de ski balisées et damées à enneigement naturel,
- zone de pistes de ski balisées et damées à enneigement technique,
- zone de pistes de ski non damées.

A cet effet, le RCCZ sera modifié comme suit:

▪ **Article 51 (MODIFIE) ZONE 16 «Zone destinée à la pratique d'activités sportives»**

α) *Les zones destinées à la pratique des activités sportives et récréatives comprennent notamment l'emprise des pistes de ski de descente, l'emprise des pistes de ski de fond, les*

*remontées mécaniques, les espaces tels que les aires de détente ou de délassement et les terrains de sports que la commune entendrait préserver pour ce mode d'utilisation.*

b) *Toute construction ou aménagement de nature à gêner la pratique des activités sportives et récréatives (bâtiments, murs, talus, etc.) est interdit. Les clôtures doivent être démontées durant l'hiver pour permettre la pratique du ski.*

c) *Degré de sensibilité = DS III.*

▪ **Article 51bis (NOUVEAU) «Zone de pistes de ski balisées et damées à enneigement naturel»**

a) <sup>1</sup> *Cette zone comprend les terrains affectés aux pistes de ski balisées et damées du domaine skiable de Vercorin.*

<sup>2</sup> *Elle indique également la portion de zone skiable utilisée de manière provisoire tant que la nouvelle installation projetée à Tracuit n'est pas opérationnelle. Dès ce moment, les surfaces concernées seront remises en état et restituées à l'agriculture.*

b) <sup>1</sup> *L'utilisation du sol pour la pratique des sports de neige est subordonnée à l'utilisation agricole, qui reste prioritaire en cas de superposition. Toute altération du site (pollution du sol, dégâts aux champs et alpages) qui entraînerait pour l'agriculteur une perte de gain constatée, peut justifier une demande d'indemnité couvrant le préjudice.*

<sup>2</sup> *Les propriétaires des fonds concernés doivent cependant laisser leur*

*terre accessible aux skieurs durant la période hivernale. Toute construction ou aménagement de nature à gêner la pratique des activités sportives hivernales est interdit. Les clôtures doivent être démontées durant l'hiver.*

- c) Le balisage et le damage des pistes sont autorisés.*
- d) Les installations nécessaires à la pratique des activités sportives hivernales doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire de compétence de la Commission cantonale des Constructions (selon article 2 alinéa 1 chiffre 2 lettre f de la Loi cantonale sur les constructions).*
- e) Les installations d'enneigement technique ne sont pas autorisées.*
- f) Degré de sensibilité au bruit selon l'OPB = DS III.*

▪ **Article 51ter (NOUVEAU) «Zone de pistes de ski balisées et damées à enneigement technique»**

*a) Cette zone comprend les terrains du domaine skiable de Vercorin qui sont affectés aux pistes de ski damées et balisées pouvant accueillir des installations d'enneigement technique.*

*b) <sup>1</sup> L'utilisation du sol pour la pratique des sports de neige est subordonnée à l'utilisation agricole, qui reste prioritaire en cas de superposition. Toute altération du site (pollution du sol, dégâts aux champs et alpages) qui entraînerait pour l'agriculteur une perte de gain constatée, peut justifier une demande d'indemnité couvrant le préjudice.*

*<sup>2</sup> Les propriétaires des fonds concernés doivent cependant laisser leur terre*



Le chemin du Désertet, complètement refait va être rebaptisé impasse des Prés pour sa partie supérieure et impasse de la Côte pour sa partie inférieure (voir pages 20 et 21)

*accessible aux skieurs durant la période hivernale. Toute construction ou aménagement de nature à gêner la pratique des activités sportives hivernales est interdit. Les clôtures doivent être démontées durant l'hiver.*

*c) Le balisage et le damage des pistes sont autorisés.*

*d) Les installations d'enneigement technique sont possibles pour autant qu'elles soient spécifiquement prévues dans le plan des installations annexé au présent règlement (plan 566.C.02 du 05 novembre 2008).*

*e) Les installations d'enneigement technique sont soumises à une autorisation de construire et doivent être compatibles avec les intérêts de l'environnement, de la protection des eaux, de la protection de la nature et du paysage, de la conservation de la forêt et de la faune. Leur exploitation doit respecter les conditions suivantes:*

*- les prélèvements d'eau pour les besoins d'enneigement ne peuvent s'opérer que par les captages autorisés et les installations figurant sur le plan des installations;*

*- les lieux doivent être remis en état à la fin de la saison d'hiver, notamment avec le démontage des installations visibles;*

*- la production de neige ne peut commencer avant le début novembre et doit se terminer pour la fin mars;*

*- les ressources suffisantes en eau et en électricité doivent être garanties;*

*- les exigences fixées par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) doivent être remplies.*

*f) Les installations d'enneigement technique et celles nécessaires à la pratique*



*Le budget 2009 prévoit l'aménagement d'un parking à l'est de la salle de Chant, à Réchy*

des activités sportives hivernales doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire de compétence de la Commission cantonale des Constructions (selon article 2 alinéa 1 chiffre 2 lettre f de la Loi cantonale sur les constructions).

g) Degré de sensibilité au bruit selon l'OPB = DS III.

▪ **Article 51quater (NOUVEAU) «Zone de réserve du domaine skiable»**

a) Cette zone garantit un espace suffisant pour le fonctionnement optimal de la pratique des sports de neige. Le damage et l'enneigement technique n'y sont pas autorisés sauf dans le cas de l'adaptation ponctuelle des tracés des pistes mentionnés sur le plan des installations annexé au présent document (plan 566.C.02 du 05 novembre 2008).

b) Elle réserve un espace suffisant aux itinéraires balisés, ou pour le prélèvement des volumes de neige nécessaires à l'entretien des pistes de ski damées.

c) <sup>1</sup> L'utilisation du sol à cette fin est subordonnée à l'utilisation agricole, qui reste prioritaire en cas de superposition. Toute altération du site (pollution du sol, dégâts aux champs et alpages) qui entraînerait pour l'agriculteur une perte de gain constatée, peut justifier une demande d'indemnité couvrant le préjudice.

<sup>2</sup> Les propriétaires des fonds concernés doivent cependant laisser leur terre accessible aux skieurs durant la période hivernale. Toute construction ou aménagement de nature à gêner la pratique des activités sportives hivernales est interdit. Les clôtures doivent être démontées durant l'hiver.

d) Les installations nécessaires à la pratique des activités sportives hivernales doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire de compé-

tence de la Commission cantonale des Constructions (selon article 2 alinéa 1 chiffre 2 lettre f de la Loi cantonale sur les constructions).

e) Degré de sensibilité au bruit selon l'OPB = DS III.

Le projet présenté remplit toutes les exigences selon l'article 47 de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'Aménagement du Territoire (OAT). Il permet de démontrer la conformité du projet de modification partielle du PAZ et du RCCZ de la commune de Chalais, aux buts et principes de l'aménagement du territoire, aux conceptions et plans sectoriels de la Confédération, au plan directeur cantonal et aux exigences découlant des autres dispositions du droit fédéral, notamment de la législation sur la protection de l'environnement, ainsi que la prise en considération adéquate des observations émanant de la population.

La commune de Chalais a procédé le 9 mai 2008 (BO No19) à la mise à l'enquête publique de la modification partielle du PAZ et du RCCZ. Le dossier comprenait un rapport selon l'article 47 de l'OAT, ainsi que le rapport d'impact sur l'environnement nécessité par les installations d'enneigement technique projetées et les demandes de défrichement et de servitude forestière selon les bases légales en vigueur.

Suite aux oppositions déposées, la Commune de Chalais a aménagé les séances de conciliation nécessaires, en particulier avec les associations de protection de la nature et du paysage. Sur la base des discussions qui ont eu lieu, les adaptations du projet de modification partielle du PAZ et du RCCZ ont été décidées.

Le présent projet adapté sera donc soumis à l'Assemblée Primaire de Chalais, ce 9 décembre 2008, pour délibération et décision. Le projet adopté à cette occasion sera alors déposé publiquement durant 30 jours.

**Alain Perruchoud,**  
**Président**

# AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES

## Abréviations

Centre scolaire Vercorin	CSV
Cabaret Edelweiss Chalais	Cabaret
Eglise Vercorin	EV
Eglise Chalais	EC
Chapelle de Saint Mathias à Réchy	Chapelle
Maison bourgeoisiiale Chalais	MBC
Creux-du-Lavioz	CL
Salle polyvalente Chalais	SPC
Maison bourgeoisiiale Vercorin	MBV
Salle de chant Réchy	SCR
Parc à Moutons Vercorin	Pàm
Place des Chevaliers	PLC
Espace Bozon	EB
Crêt-du-midi	CdM
Hostellerie d'Orzival	Orzival
Snowpark de Sigeroulaz	SP

<b>Janvier</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Vendredi 2 janvier 2009	Pàm	Fête des Rois
Samedi 10 janvier 2009	CdM	} TESTIVERCO - Test de voiles de parapente
Dimanche 11 janvier 2009		
Samedi 31 janvier 2009	SPC	Souper de soutien - Football-Club Chalais

<b>Février</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Lundi 2 février 2009	Pàm	Chandeleur
Samedi 14 février 2009	SPC	Concert de l'Ensemble de Cuivres Valaisan
Samedi 14 février 2009	CdM	} Rencontre des dessinateurs de presse à la montagne
Dimanche 15 février 2009		
Dimanche 15 février 2009	EC	Confirmation des enfants de Chalais et de Vercorin à 10 h 30
Vendredi 20 février 2009	SPC	} Carnaval - Chalais-Jeunesse + Société de Gymnastique
Dimanche 22 février 2009		
Mardi 24 février 2009	CL+Pàm	Carnaval des enfants à Vercorin
Mardi 24 février 2009	Chapelle	Saint Mathias - Messe à 10 h 30 - Confrérie de la Chapelle de Réchy

<b>Mars</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Dimanche 1 <sup>er</sup> mars 2009	SPC	Elections cantonales - Grand Conseil et Conseil d'Etat
Jeudi 5 mars 2009	SPC	Tournoi indoor - Football-Club Chalais
Vendredi 6 mars 2009	SPC	Tournoi indoor - Football-Club Chalais
Vendredi 6 mars 2009	CL+CdM	Montée nocturne Creux-du-Lavioz-Crêt-du-Midi - Société des RMV
Samedi 7 mars 2009	SPC	Tournoi indoor - Football-Club Chalais
Dimanche 8 mars 2009	SPC	Tournoi indoor - Football-Club Chalais
Dimanche 8 mars 2009	EC	Concert annuel à 17 h 30 - Thème Nord-Sud-Est-Ouest - Chœur mixte «L'Espérance»
Samedi 14 mars 2009	CdM	} Week-end nordique - Société des remontées mécaniques de Vercorin
Dimanche 15 mars 2009		
Dimanche 15 mars 2009	SPC	Elections cantonales - Conseil d'Etat (2 <sup>e</sup> tour éventuel)
Jeudi 19 mars 2009	Eglise	St-Joseph
Samedi 21 mars 2009	CL	Ecotraces - Randonnée et course en raquettes - Vercorin Tourisme
Samedi 28 mars 2009	SPC	«Concert annuel - 10 <sup>e</sup> anniversaire - Chœur des enfants «La Clé du Bonheur»

<b>Avril</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Samedi 4 avril 2009	SPC	Concert annuel - Harmonie «L'Avenir»
Dimanche 5 avril 2009	Oillon/VS	Concert annuel à 17 h 30 - Thème Nord-Sud-Est-Ouest - Chœur mixte «L'Espérance»
Dimanche 12 avril 2009		Fête de Pâques
Dimanche 12 avril 2009	CL	Animations + Démonstration de Parapentes - Vercorin Tourisme
Samedi 25 avril 2009	SPC	Assemblée Générale - Banque RAIFFEISEN de Chalais- Vercorin + Spectacle de la GYM
Dimanche 26 avril 2009	Venthône	Festival de Chant

<b>Mai</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Samedi 2 mai 2009	SPC	Concert annuel - Amicale des Accordéonistes
Dimanche 3 mai 2009	Ayent	Amicale du Rawyl
Samedi 9 mai 2009	EV	Communion solennelle des enfants de Vercorin - Messe à 17 h 30
Dimanche 10 mai 2009	EC	Communion solennelle des enfants de Chalais - Messe à 10 h 30
Dimanche 17 mai 2009	EB	Assemblée Générale annuelle + journée famille - Ski-Club «Vercorin-Chalais»
Dimanche 17 mai 2009	Chermignon	Festival des musiques Sierre-Loèche
Jeudi 21 mai 2009	EC	Fête de l'Ascension
Dimanche 24 mai 2009	EB	Assemblée Générale annuelle - Volley-Ball Club Chalais
Samedi 30 mai 2009	EB+ SPC+	Fête cantonale jeunesse AVG-AVG - Société de gymnastique
Dimanche 31 mai 2009	CSV	Fête cantonale jeunesse AVG-AVG - Société de gymnastique
Dimanche 31 mai 2009	EC	Fête de la Pentecôte

<b>Juin</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
juin 2009	EB	Loto-apéro - FC Chalais
Samedi 6 juin 2009	SPC	Concert annuel - Chanson de Vercorin
Dimanche 7 juin 2009	EB	Slow Up 2009
Mercredi 10 juin 2009	CSV	Papival Bike Tour à Vercorin
Jeudi 11 juin 2009	EC	Fête-Dieu - Procession à Réchy
Vendredi 12 juin 2009	SPC	Assemblée Générale annuelle - Société de Gymnastique
Jeudi 25 juin 2009	SPC	Spectacle de fin d'année à 19 h 30 - Ecoles primaires

<b>Juillet</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Samedi 4 juillet 2009		} Camp des Jeunes - Chalais Jeunesse
Samedi 11 juillet 2009		
Dimanche 12 juillet 2009	Pàm + MBV	Journée Santé Nature - Vercorin Tourisme
Samedi 18 juillet 2009	CdM	} Festival international du cerf-volant - Société des remontées mécaniques de Vercorin
Dimanche 19 juillet 2009		
Dimanche 19 juillet 2009	EV	Journée du carillon - Amicale des Carillonneurs
Lundi 20 juillet 2009	EB	Passeport-Vacances - Début - Edelweiss Loisirs
Vendredi 24 juillet 2009	Vercorin	} Verco-Jazz - VIP Vercorin
Samedi 25 juillet 2009		
Dimanche 26 juillet 2009		
Vendredi 31 juillet 2009	EB	Passeport-Vacances - Fête finale - Edelweiss Loisirs

<b>Août</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Samedi 1 <sup>er</sup> août 2009	Pàm + CL	Fête Nationale - Concert du chœur mixte «L'Espérance»
Dimanche 2 août 2009	Sigeroulaz	} Camp de musique - Harmonie «L'Avenir»
Dimanche 9 août 2009		
Dimanche 9 août 2009	Pàm	Concert final du camp de musique - Harmonie «L'Avenir»
Dimanche 9 août 2009	Pàm + Vercorin	Marché d'artisans créateurs - Vercorin Tourisme
Dimanche 9 août 2009	Vercorin	Course de roller in line - Ski-Club «Brentaz-Vercorin»
Samedi 15 août 2009	CdM	Fête de l'Assomption - Concert de la Chanson de Vercorin - Messe au Crêt-du-Midi à 11 h

<b>Septembre</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Mardi 15 septembre 2009	Briey	Fête patronale - Chapelle de Briey
Samedi 19 septembre 2009	EV	Visite pastorale de l'Evêque à Vercorin
Dimanche 20 septembre 2009	EC	Visite pastorale de l'Evêque à Chalais
Dimanche 20 septembre 2009		Jeûne fédéral
Dimanche 20 septembre 2009	EB	Assemblée Générale annuelle du Parti Libéral-Radical

<b>Octobre</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Vendredi 16 octobre 2009	MBC	Saint-Gall - Assemblée des Président-e-s des sociétés locales
Dimanche 18 octobre 2009	SPC	Saint-Gall - Fête patronale + repas communautaire - Paroisse de Chalais
Samedi 24 octobre 2009		Rallye International du Valais

<b>Novembre</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Dimanche 1 <sup>er</sup> novembre 2009	SPC	Loto de la Toussaint - Chœur-mixte «L'Espérance»
<i>Tout au long du mois de novembre 2009</i>		
Vendredi		
Samedi	Cabaret	Représentation théâtrale - Edelweiss Loisirs
Dimanche		
Samedi 14 novembre 2009	CSV + MBV	7 <sup>e</sup> édition de la Dérupe - Vercorin Tourisme
Dimanche 22 novembre 2009	SPC	Fête de Sainte Cécile - Organisation par Harmonie «L'Avenir»

<b>Décembre</b>	<b>Lieu</b>	<b>Manifestation et organisateur</b>
Mardi 1 <sup>er</sup> décembre 2009	Vercorin	Ouverture des fenêtres de l'Avent - Vercorin Tourisme
Jeudi 24 décembre 2009		
Samedi 5 décembre 2009	SPC	Fête de Sainte Barbe - Assemblée générale + repas - Société «La Cible»
Dimanche 6 décembre 2009		Fête de Saint-Nicolas - Chalais Jeunesse
Dimanche 6 décembre 2009	Vercorin	Fête de Saint-Nicolas - Vercorin Tourisme
Mardi 8 décembre 2009	EC	Fête de l'Immaculée Conception
Mardi 8 décembre 2009	Chapelle	Tâtée à la cave à 15 h - Confrérie de la Chapelle de Réchy
Samedi 12 décembre 2009	SPC	Noël de la Société de Gymnastique
Dimanche 13 décembre 2009	EV	Concert spirituel à 17 h - Chanson de Vercorin
Samedi 19 décembre 2009	SPC	Noël des Aînés et de la Commune - Chalais Jeunesse
Jeudi 24 décembre 2009	EC	Crèche vivante - Chalais Jeunesse
Jeudi 24 décembre 2009	PàM	Noël au village - Vercorin Tourisme
Samedi 26 décembre 2009	Sigeroulaz	} Camp de ski - Ski-Club «Vercorin-Chalais»
Jeudi 31 décembre 2009		
Dimanche 27 décembre 2009	CSV	Loto - Ski-Club «Brentaz-Vercorin»
Mercredi 30 décembre 2009	CSV	Concert de fin d'année - Harmonie «L'Avenir»
Jeudi 31 décembre 2009	PàM	Champagne-Party - Vercorin Tourisme

## VIVRE...

Il est de coutume d'établir un bilan personnel sur son département en fin de législature. Vous m'avez épargné cet exercice en m'accordant à nouveau votre confiance. Cela va me permettre la concrétisation de projets en cours et le bénéfice de mon expérience au profit de nous tous. Je tiens donc à vous remercier de votre soutien.

### VIVRE EN INTER-GÉNÉRATION

Un de nos plus grands atouts se base sur le fait que chacun trouve une activité, une attractivité indépendamment de son âge. La variété des sociétés locales, les diversités culturelles et sportives donnent à notre population une large palette de choix sociaux. Ceci est le résultat de votre investissement à animer au mieux nos 4 villages. Et la commune dans tout cela? Elle a su par ses infrastructures accentuer cet équilibre des générations en construisant un home, une crèche, une bibliothèque dans un même

contexte architectural. Elle soutient les manifestations et sociétés sises sur notre territoire. Poursuivons donc dans cette ligne.

Les jeux «Mattel» mentionnent de 7 à 77 ans, Chalais de «2 à 100...»

### VIVRE EN COHABITATION AVEC LE TRAFIC ET L'ESPACE PIÉTONNIER

L'augmentation irrationnelle des véhicules, l'équipement des zones à construire et surtout le quotidien englouti d'empressement font que nombre de nos rues sont surchargées en trafic routier. Surchargées à tel point que nous sommes arrivés à nous poser quelques questions fondamentales. L'approche aurait pu s'arrêter sur certaines rues. Toutefois, notre choix s'est porté sur une réflexion de principe globale: Vercorin profite de l'étude faite en 2007, Briey ne semble pas souffrir de cet effet, Réchy/Chalais va bénéficier d'un mandat à Transportplan afin d'améliorer cette cohabitation.

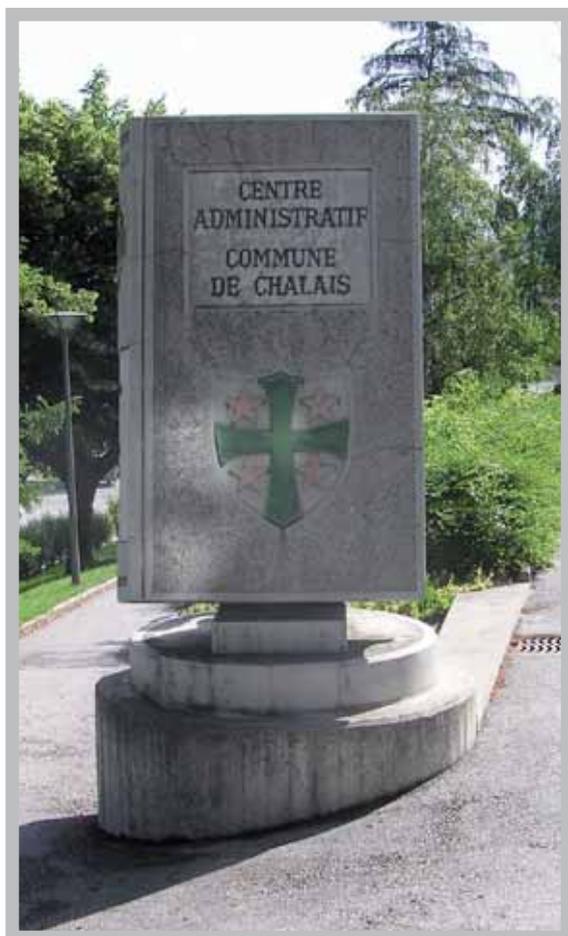


Notre objectif est de donner plus d'importance aux piétons et la place de Pranniviers à Réchy pourrait servir de modèle.

En musique «A Réchy en vélo, on dépasse les autos».

### **VIVRE EN RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT**

Un sujet tabou sur lequel les médias s'étendent et où les informations sont controversées. Il est donc difficile de nous forger une opinion. Notre but n'est pas de révolutionner les problèmes climatiques mondiaux ni de résoudre les problèmes environnementaux fédéraux et cantonaux. Restons attentifs aux actions que nous effectuons durant toute une journée et essayons de réfléchir quel est l'impact sur notre environnement. La commune vous donne les moyens de



participer activement à l'écologie. Posez-vous ces questions, trie vos déchets et consommez l'eau de manière modérée. Notre prochain objectif vise à la diminution de consommation électrique liée à l'éclairage public ainsi que sur d'autres critères considérés comme du confort.

Chalais est «Vert» avant le Conseil Fédéral!

### **VIVRE EN SÉCURITÉ**

La sécurité de notre commune comporte deux volets distincts: les dangers naturels et la protection de la population. Pour le 1<sup>er</sup>, le risque zéro étant illusoire, l'accent est mis sur l'accès à notre station ainsi que sur la prise de mesures protectrices (réfection lit de la Rèche...). Pour le 2<sup>e</sup>, il est vrai que nous jouissons d'une commune stable en événements à soucis. Cela peut être dû à notre couverture en matière d'organisation de police et du feu. Un Etat Major Intercommunal en cas de catastrophe arrive à terme et permettra d'effectuer un travail préventif pour la protection de la population.

Protégez-vous, habitez Chalais.

### **VIVRE EN RENFORÇANT NOTRE IMAGE**

Il nous reste maintenant à nous concentrer sur le bien-être d'habiter à Chalais et sur les critères d'accueil à mettre en place pour être des plus attractifs. L'harmonie des 4 villages est l'une des clés de cette réussite. Etre parfaitement organisé en matière d'aménagement du territoire permet une plateforme intéressante afin d'accueillir de nouveaux résidents et des entreprises tout en ménageant les zones agricoles et forestières. Donner aux familles une attractivité fiscale est aussi un des éléments importants.

A l'instar du FC Sion, «Fiers d'être Val...euh Chalaisards!»

**Cédric Rudaz,  
Vice-président**

## LES HUIT PILIERS... D'UNE EDUCATION SOLIDE

Il est vrai que nous parlons énormément de l'Education, mais il est réel aussi que depuis bien longtemps, il ne s'est rien passé de très «original». L'idée des professionnels de se pencher sur les problèmes que rencontrent les parents, les enseignants, les éducateurs, les politiciens, les médias, est une nécessité.

De plus, nous sommes dans une période avec toujours plus d'enfants perturbateurs. Deux pistes sont suggérées pour remédier à ce problème. La 1<sup>re</sup> étant que les élèves perturbateurs sont placés dans des classes spécialisées durant une période plus ou moins longue et la 2<sup>e</sup>, la campagne l'Education donne de la Force «Les 8 piliers».

Cette campagne vise l'ensemble de la société, il s'agit d'une tâche collective. Elle veut faire en sorte, que les enfants reçoivent de l'aide pour développer les forces nécessaires pour se construire un avenir. Elle veut développer les compétences des parents en matière d'éducation et les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives. Elle souhaite enfin épauler les enseignants qui doivent s'occuper ou éduquer des enfants qui ont de réels problèmes.

Le contenu de la campagne L'EDUCATION DONNE DE LA FORCE, basée sur «LES HUIT PILIERS... d'une éducation solide» sera principalement diffusée grâce aux brochures éditées dans les trois langues nationales ainsi qu'en albanais, anglais, arabe, croate, espagnol, persan, portugais, russe, serbe, somalis, tamoul, thaïlandais et turc. Des manifestations et d'autres activités offriront la possibilité de se confronter à des situations courantes dans l'éducation.

Les brochures ainsi que le programme des manifestations seront à disposition, dès le début de la campagne, à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch). J'encourage vivement tous les parents à profiter au maximum de cette

campagne, qui j'en suis persuadée, sera profitable à l'ensemble de notre société.

### HUIT PILIERS D'UNE ÉDUCATION SOLIDE

La campagne **L'EDUCATION DONNE DE LA FORCE** présente huit principes de base qui caractérisent une bonne éducation.

#### **Eduquer c'est ...beaucoup d'amour...**

Donner son amour à un enfant signifie l'accepter comme il est et lui montrer qu'on l'aime. Les enfants et les adolescents ont besoin de cette sécurité pour se développer et devenir sûr d'eux-mêmes pour apprendre sans crainte à connaître leurs forces et leurs faiblesses. Les mères et les pères ont parfois de la peine à extérioriser leur amour.

#### **Eduquer c'est ...accepter le conflit...**

Des disputes existent dans toutes les familles et il n'y a rien de dramatique à cela. Dire non, c'est démontrer qu'on supporte les tensions, qu'on n'est pas indifférent à l'autre, qu'on souhaite convaincre, puis trouver des compromis et se réconcilier. Par la dispute, les enfants développent des capacités importantes pour vivre.

#### **Eduquer c'est ...savoir écouter...**

Ecouter son enfant, c'est lui offrir son attention et veiller à comprendre son désir. Les enfants faisant chaque jour des découvertes et expériences nouvelles afin de trouver leur place dans le monde ont tout particulièrement besoin de l'oreille attentive de leurs parents. Dans chaque famille il devrait y avoir des occasions régulières de dialoguer, sous la forme de conseils de famille ou de moments instaurés comme rituels tels que le souper en commun, voire, pour les plus petits, une discussion avant de s'endormir.

#### **Eduquer c'est ...mettre des limites...**

Mettre des limites et les tenir fermement est

pour beaucoup de parents la tâche la plus importante, mais aussi la plus difficile. Les enfants et les adolescents mettent à l'épreuve la patience et la cohérence de leurs parents. Des limites sont pourtant indispensables à deux niveaux: tout d'abord elles protègent l'enfant des dangers qui peuvent survenir à la maison, mais aussi à l'extérieur. D'autre part, des règles bien claires et qui ont du sens lui donnent un sentiment de sécurité. Il est souvent difficile pour les parents de contrarier les désirs des enfants. Cependant, à long terme, la vie familiale sera facilitée si parents et enfants ont une vision claire des limites à ne pas franchir.

#### **Eduquer c'est ...amener à l'autonomie...**

Les enfants ont besoin de moments de liberté qu'ils doivent avoir le droit d'aménager à leur façon. Dès l'âge d'un an, les enfants aspirent à gagner toujours plus d'autonomie. Ils apprennent à manger tout seuls, à aller aux toilettes seuls, à être séparés de plus en plus longtemps des parents; plus tard, ils souhaitent gérer leur argent, etc. L'autonomie est essentielle pour conduire l'enfant à devenir indépendant et responsable de sa propre vie.

#### **Eduquer c'est ...montrer ses sentiments...**

Amour, joie, tristesse, peine et colère, les sentiments font partie de la vie de famille. Les enfants montrent leurs sentiments de façon très différentes: les uns font des câlins, les autres feront plus volontiers un dessin pour exprimer leurs sentiments. Pouvoir montrer ses sentiments est un facteur important du développement des enfants qui devront les identifier et apprendre à les gérer.

#### **Eduquer c'est ...prendre le temps...**

Prendre le temps de jouer, de parler, de lire, de découvrir le monde avec ses enfants... Au travers des activités familiales, les enfants apprennent des tas de choses utiles pour la vie et les relations dans la famille ne peuvent qu'en profiter. Beaucoup d'enfants et d'adolescents souhaitent passer plus de temps avec leurs parents.

#### **Eduquer c'est ...encourager...**

Face à tout ce qu'il doit entreprendre et apprendre, l'enfant a besoin de beaucoup de courage et d'estime de soi. C'est ainsi qu'il

acquiert des responsabilités, qu'il apprend à s'impliquer et à ne pas se laisser facilement influencer par les autres. Pour développer ce courage, les enfants ont besoin d'être contents de ce qu'ils ont fait et que leurs efforts soient reconnus par les tiers.

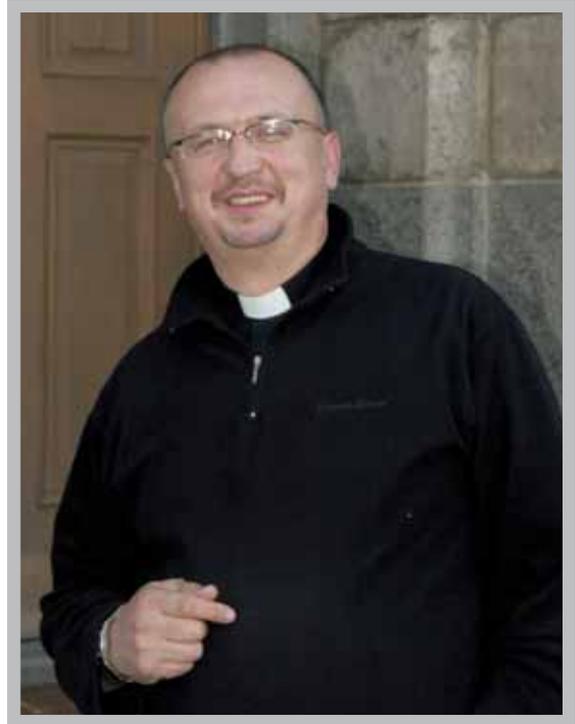
Après un demi mandat, il est temps pour ma part de prendre congé de vous. En juillet 2006, je partais dans une toute nouvelle aventure qui allait me faire vivre aussi bien dans ma vie privée que professionnelle des émotions, des expériences, des moments joyeux, d'autres nettement moins. Le départ de mon papa, m'a fait prendre conscience combien il est important de profiter des moments que nous pouvons partager avec ceux qui nous sont chers. Cela m'a également donné la motivation, à vouloir entreprendre cette formation de maîtresse socioprofessionnelle à la Hevs de Sion. Une première année passée à plein temps à l'école, puis une deuxième qui a commencé au mois de septembre 2008 en emploi. Car j'ai en effet, l'opportunité depuis le mois d'août, de travailler pour le centre Oroph du Pont-de-la-Morge. Ce qui m'amène à expliquer les raisons de mon retrait. Je m'occupe en effet de jeunes en difficulté trois jours par semaine alors que les deux autres sont réservés à la Hevs. De plus, la deuxième année est sélective pour la suite de ma formation. Ne pouvant mettre de côté ma carrière professionnelle et ne faire qu'à moitié le travail de mon mandat communal, j'ai pensé qu'il était plus circonspect de laisser ma place à une personne pouvant s'investir pour notre chère commune. Je vous remercie toutes et tous pour ces deux riches années passées au sein du Conseil Communal. C'est avec beaucoup de plaisir que je laisse mon siège à Françoise Scapuso qui va prendre avec tout autant de cœur que j'ai eu, cette fonction dès le mois de janvier 2009. Je vous souhaite déjà, de très bonnes fêtes de fin d'année et au plaisir de vous croiser quelque part dans notre Commune.

**Patricia Mabillard**  
**Conseillère communale**

## **BIENVENUE PARMIS NOUS!**

Les 13 septembre et 19 octobre, les paroissiens et paroissiennes de Vercorin et de Chalais ont officiellement accueilli leur nouveau curé, le révérend Boleslaw Antoni Bienek. Notre nouveau curé est d'origine polonaise. Il a effectué ses études universitaires de théologie et de philosophie en Pologne, avant de se rendre en Valais, à Chamoson, pour rédiger sa thèse de doctorat. Durant ce séjour, il a été appelé à remplacer, au pied levé, le curé de Chamoson décédé subitement. Après cinq ans de sacerdoce auprès de cette paroisse, il a regagné son pays, pour y enseigner, en tant que professeur d'université. Aujourd'hui, l'évêque de Sion l'a rappelé pour prendre en charge nos deux paroisses. Le Conseil Communal lui souhaite la plus cordiale bienvenue dans notre commune et plein succès dans l'accomplissement de son ministère.

**Alain Perruchoud,  
Président**



*Notre nouveau curé, Boleslaw Antoni Bienek*

## **NOM DES RUES À VERCORIN**

Après la mise à jour des noms et des numéros de rues dans les villages de Réchy et Chalais, c'est au tour de Vercorin de voir ses rues dotées de nouveaux noms.

Le but de cette nouvelle dénomination est de clarifier la nomenclature de chaque rue pour permettre une meilleure lisibilité de ces dernières. En effet, lorsqu'il y a des ruelles secondaires qui se greffent sur une rue principale, elles ne portent pas forcément un nom différent aujourd'hui. Avec la nouvelle dénomination, chaque rue sera facilement identifiable et clairement différenciable.

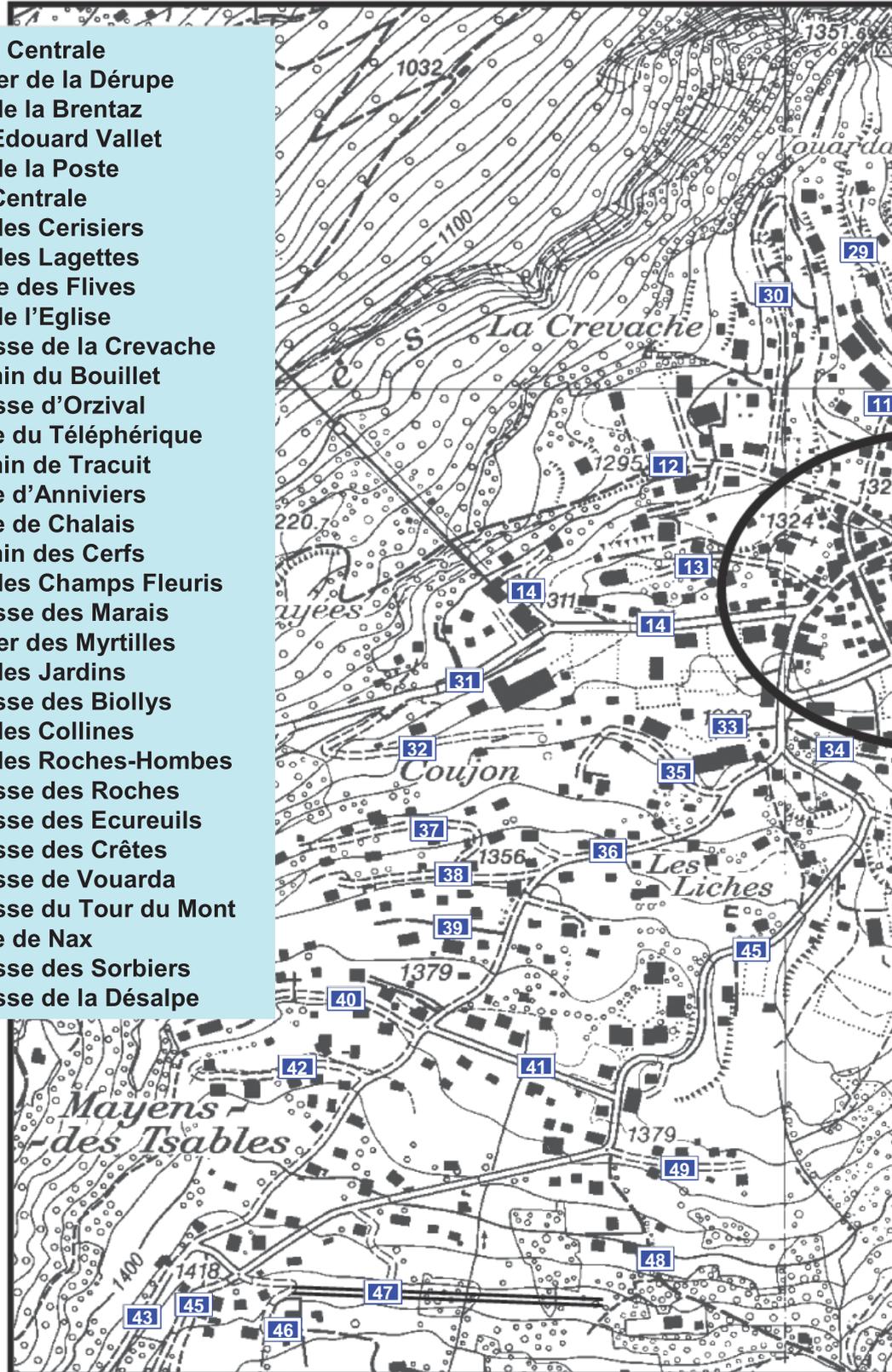
Le plan présenté indique les noms choisis pour les diverses rues. Pendant l'année 2009, il sera complété par une numérotation adéquate. Ainsi, la pose des nouvelles plaquettes (noms + numéros de bâtisses) pourra être effectuée.

Je vous souhaite donc une agréable balade dans les rues renommées de Vercorin.

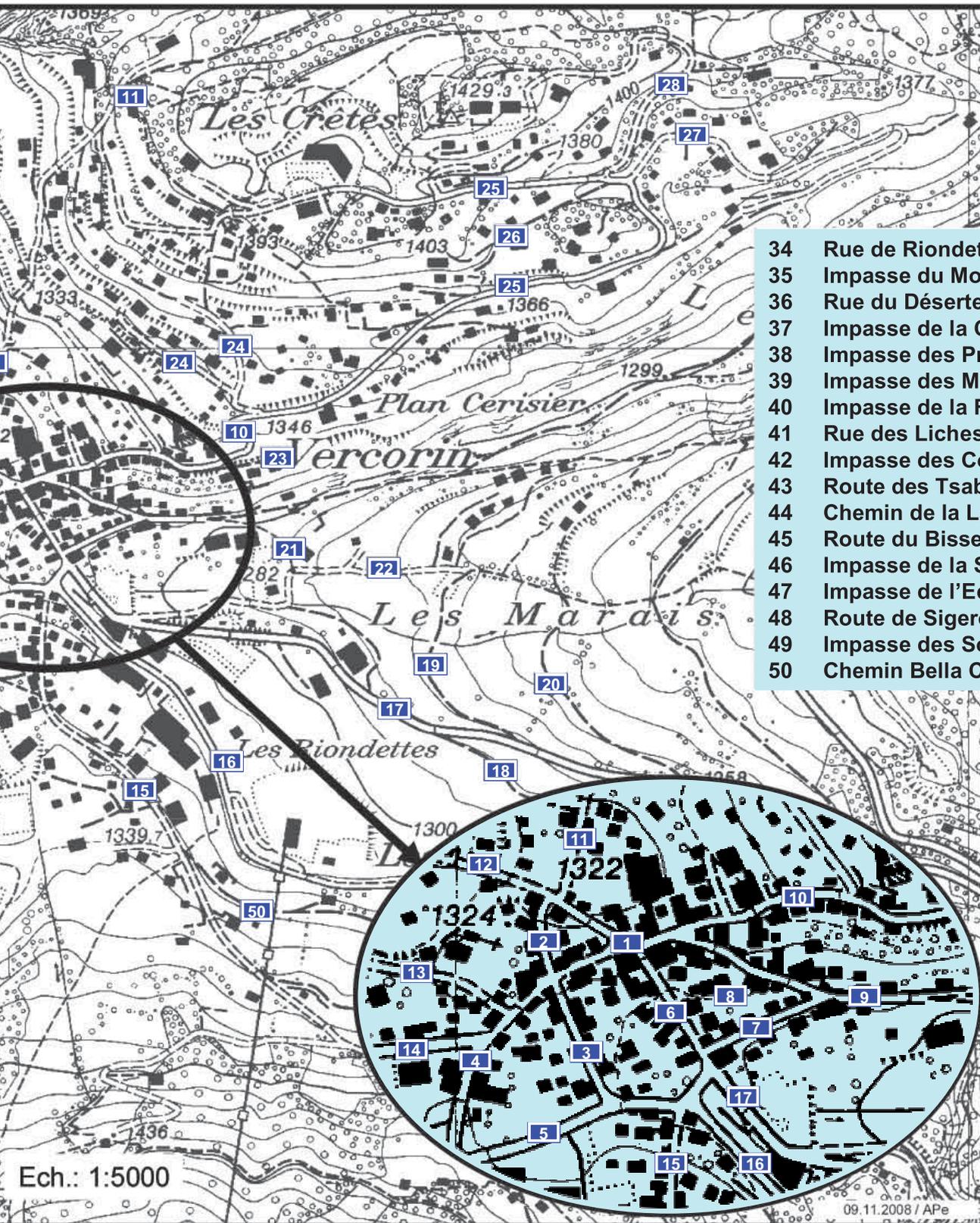
**Alain Zappellaz,  
Conseiller communal**

# Projet de noms des rues

- 1 Place Centrale
- 2 Sentier de la Dérupe
- 3 Rue de la Brentaz
- 4 Rue Edouard Vallet
- 5 Rue de la Poste
- 6 Rue Centrale
- 7 Rue des Cerisiers
- 8 Rue des Lagettes
- 9 Ruelle des Flives
- 10 Rue de l'Eglise
- 11 Impasse de la Crevache
- 12 Chemin du Bouillet
- 13 Impasse d'Orzival
- 14 Route du Téléphérique
- 15 Chemin de Tracuit
- 16 Route d'Anniviers
- 17 Route de Chalais
- 18 Chemin des Cerfs
- 19 Rue des Champs Fleuris
- 20 Impasse des Marais
- 21 Sentier des Myrtilles
- 22 Rue des Jardins
- 23 Impasse des Biollys
- 24 Rue des Collines
- 25 Rue des Roches-Hombes
- 26 Impasse des Roches
- 27 Impasse des Ecureuils
- 28 Impasse des Crêtes
- 29 Impasse de Vouarda
- 30 Impasse du Tour du Mont
- 31 Route de Nax
- 32 Impasse des Sorbiers
- 33 Impasse de la Désalpe



# es pour le village de Vercorin



- 34 Rue de Riondett
- 35 Impasse du Mont-Noble
- 36 Rue du Désert
- 37 Impasse de la Côte
- 38 Impasse des Prés
- 39 Impasse des Muguets
- 40 Impasse de la Ferme
- 41 Rue des Liches
- 42 Impasse des Coquelicots
- 43 Route des Tsabloz
- 44 Chemin de la Laiterie
- 45 Route du Bisse
- 46 Impasse de la Soif
- 47 Impasse de l'Ecluse
- 48 Route de Sigeroula
- 49 Impasse des Sources
- 50 Chemin Bella Crettaz

## 4 ANS, L'HEURE DU BILAN

Les 4 premières années de mon mandat de conseillère communale touche à sa fin. C'est le bon moment de faire un bref retour sur le travail accompli jusqu'ici et d'en tirer un bilan. Le but étant de relever tant les points positifs que négatifs dans le seul but d'y amener toutes les conclusions nécessaires avant de repartir pour la législature 2009-2012. Je ne vous cache pas ma grande satisfaction de pouvoir mettre une nouvelle fois mes compétences à votre service et de continuer mes objectifs forts captivants.

### **LE PERMIS D'HABITER: C'EST QUOI, C'EST QUI?**

Il a été approuvé par l'Assemblée primaire, par le biais du RCC du 15 juin 1998 et homologué par le conseil d'état en séance du 18 août 1999. Il permet de vérifier la conformité de la réalisation en présence du propriétaire

ou/et de l'architecte. De plus, il nous donne l'occasion d'apporter une information sur les obligations liées aux aménagements extérieurs, tels que la réalisation de cabanes de jardin, de barrières, de plantations en bordure de route, de couverts, etc. Une autorisation délivrée en bonne et due forme évite les tracasseries administratives pénibles pour tout le monde.

Cette vision locale se fait en général par le conseiller communal chargé des constructions, le responsable technique et le chargé de sécurité. Ce dernier contrôle principalement tout ce qui touche aux installations de chauffage, conduits de fumée, garage, etc.

Le permis d'habiter est aussi une bonne occasion pour faire connaissance avec les nouveaux arrivants.



*Aux Flaches, à Réchy, 16 nouveaux appartements sont maintenant disponibles*

.....

### **QUELQUES OBJETS RÉALISÉS DURANT CETTE LÉGISLATURE**

- La fermeture du parc à moutons sur la place de Vercorin
- Remplacement du chauffage sous la salle de gym de Chalais
- Remplacement du chauffage à l'Eglise et la Cure de Chalais
- Réalisation de places de parc et réfection de caves au bâtiment la Forge à Chalais
- La réfection des bureaux administratifs de Chalais (en cours)

Concernant ce dernier point, la suite des travaux devraient continuer en début d'année 2009 par la transformation des secteurs administratif et financier. Le secteur technique est actuellement réalisé dans sa totalité. Le bilan de cette première partie est plus que réjouissante, les murs tombent, la communication passe, l'information se centralise, les questions sont traitées avec plus de rapidité et d'efficacité.

### **L'IMPORTANCE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

En début de législature, chaque membre faisant partie d'une commission choisit, d'un commun accord avec le parti qu'il représente, de reconduire ou pas sa participation pour la nouvelle législature. Qu'on se le dise, la qualité du travail de la commission dépend de la compétence des commissaires.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont engagées durant ces quatre ans pour leur dévouement et leur collaboration. Je profite de remercier toutes les personnes qui m'ont témoigné, lors de ces récentes élections, de leur confiance et qui me permettent ainsi de poursuivre ce mandat.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et me réjouis de vous retrouver en début 2009.

**Elisabeth Perruchoud  
Conseillère communale**



*A Réchy, un bel exemple d'architecture moderne*

## NOS ÉGOUTS VUS À 30 ANS

Commencée lors de la législature précédente, l'étude de notre plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été présentée au Conseil cet automne 2009. L'objectif de ce vaste projet était de chiffrer et de planifier la mise à jour de notre réseau d'eaux usées et d'eaux claires. Au final, la commune devra être pourvue de deux réseaux distincts: l'un pour les eaux usées, acheminées vers la STEP pour traitement et l'autre pour les eaux claires, infiltrées directement dans le sol ou acheminées vers des cours d'eau pour évacuation.

Actuellement, 65% des débits amenés à la STEP sont constitués d'eaux claires permanentes parasites! Il est difficile de dire avec exactitude d'où proviennent ces eaux, mais une chose est certaine, c'est beaucoup trop... surtout lorsque l'on sait que la STEP est rétribuée en fonction des débits amenés!



Robot-caméra servant à l'inspection des conduites d'égouts

Sur les 33 kms que comptent notre réseau d'eaux usées, 6 kms ont été inspectés en 2007 par caméra, ce qui a permis de juger de l'état des conduites. Certains curages ont déjà été effectués pour en déboucher quelques-unes. Cela a permis également de planifier le degré d'importance pour le remplacement ou la réparation de la conduite inspectée. Ce travail d'inspection doit maintenant être poursuivi pour avoir une vue d'ensemble de notre réseau.

Pour mettre à jour l'ensemble du réseau d'eaux usées et créer complètement le réseau séparatif pour les eaux claires, le PGEE devise les travaux à 15 mois, montant à investir pendant les 30 prochaines années.

La réalisation de ce double réseau, le Conseil en a pleinement conscience depuis déjà quelques années. C'est pourquoi, lorsque l'occasion se présente lors d'une ouverture de fouille, la conduite d'égouts est mise à neuf et la conduite d'eaux claires est ajoutée en prévision des futurs raccords.

Le PGEE nous permet donc aujourd'hui de fixer les priorités en matière d'investissements pour notre réseau d'égouts. Il a permis également de fournir des outils de gestion importants pour notre commune en fournissant notamment un cadastre complet des canalisations de notre réseau.

A titre d'information, le rapport du PGEE est consultable auprès du bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

**Alain Zappellaz**  
Conseiller communal

## BONNE RETRAITE ALAIN!



*Alain Dubuis et Emmanuel Perruchoud, tous deux fiers de travailler pour la commune*

Depuis 26 ans, Alain Dubuis, figure marquante du service des Travaux Publics, sillonne le territoire de notre commune pour entretenir le domaine public. Durant toutes ces années, il a été un employé dévoué, qui a toujours assumé ses responsabilités et sur qui la population a pu compter. En 26 ans, il n'aura pas eu l'occasion de beaucoup voyager, mais il en aura vu du pays. C'est donc la mémoire pleine d'anecdotes, souvent amusantes, que le 1er octobre 2008, il a fait valoir son droit à une retraite anticipée, bien méritée.

Pour le remplacer, le Conseil communal a décidé de nommer Emmanuel Perruchoud qui avait été engagé aux Travaux publics, comme responsable de la déchetterie de Chalais, en août 2004, suite à une procédure officielle. Dans

l'attente de la réalisation de la déchetterie intercommunale des Etreys, à la demande du Conseil communal, Alain Dubuis a accepté d'assumer l'intérim et de s'occuper de la déchetterie de Chalais.

Le Conseil communal adresse ses plus vifs remerciements à Alain Dubuis, pour tout le travail qu'il a accompli durant toutes ces années, au service des habitants de cette commune. Il lui souhaite une douce retraite et surtout, une excellente santé.

Le Conseil communal profite aussi de l'occasion pour féliciter Emmanuel Perruchoud, pour sa promotion au sein des Travaux publics et lui souhaiter beaucoup de plaisir dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche.

**Alain Perruchoud,  
Président**



*L'entreprise de marbrerie Vicarini SA vient de racheter les locaux de la MEV et s'y installe. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues à Chalais.*

## **AUTORISATION D'UN EMPRUNT DE FR. 3'000'000.–**

Dans le courant de ces deux dernières législatures, nous avons été amenés à rembourser certaines dettes bancaires à moyen et long terme arrivées à échéance, pour une somme avoisinant les fr. 3'800'000.–. Dans le même temps, le passage au système de la taxation annuelle a provoqué du retard dans l'établissement des factures d'impôt définitives. Les paiements par acomptes n'étant pas obligatoires, de nombreux citoyens ont choisi d'attendre la facture définitive. En conséquence, le poste contribuables impayés a augmenté d'env. fr. 4'000'000.–. Pour terminer, la commune a acquis un certain nombre de terrains dans la région de Zamplans-Crétilons et de Vercorin, sans jamais avoir

recours à l'emprunt, compte tenu de la très faible différence de taux d'intérêt entre les comptes courants et les comptes à terme.

Ces différents éléments grèvent nos comptes courants bancaires qui atteignent aujourd'hui le plafond maximal de fr. 3'500'000.–. Afin de ramener ces comptes à un niveau correct pour qu'ils puissent jouer leur rôle de tampon, le Conseil Communal demande à l'Assemblée primaire de lui accorder l'autorisation d'emprunter fr. 3'000'000.–.

**Alain Perruchoud**  
**Président**



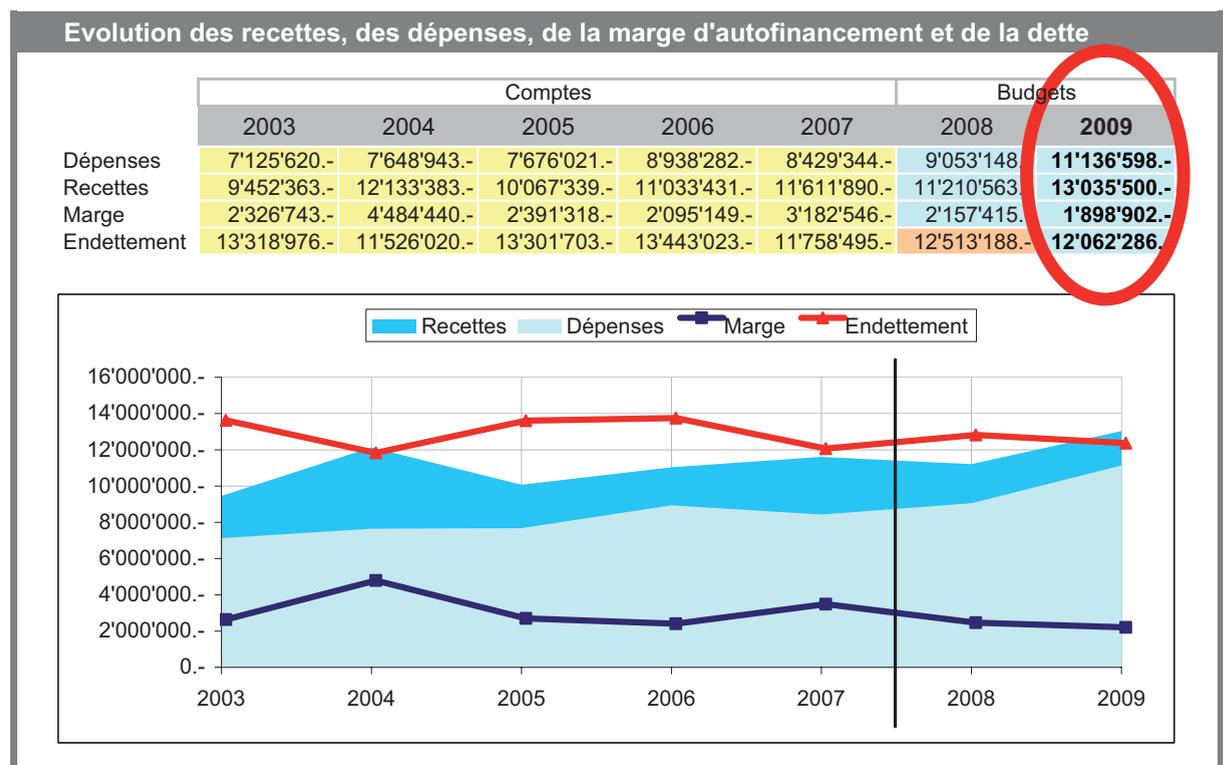
*Le réseau de gaz s'étend sur la route de Grône. La commune en profite pour remplacer la conduite d'eau et poser une nouvelle conduite d'égout.*

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2009 qui vous est présenté, aura fortement été influencé par trois nouvelles, émanant de l'État du Valais, qui pénalisent directement les recettes communales. Tout d'abord, la santé financière de notre commune est suffisamment bonne pour que nous perdions le droit à la péréquation financière. Cela représente une diminution des recettes de fr 280'000. Ensuite, la loi fiscale prévoit une adaptation automatique à la hausse de l'indexation dès que l'indice des prix à la consommation augmente de 10% depuis la dernière adaptation automatique. Dès le 1er janvier 2009 donc, l'indexation en vigueur à la commune de Chalais passera automatiquement de 130 à 140%. Cette bonne nouvelle, pour les contribuables, entraîne une diminution des recettes fiscales de fr 280'000. Enfin, en décembre 2009, le Grand Conseil se prononcera sur la 7<sup>e</sup> révision de la loi fis-

cale. Cette révision prévoit des allègements fiscaux ciblés au profit des contribuables avec charge de famille et des personnes à revenu modeste. Elle entraînera inévitablement une diminution des recettes fiscales estimée, pour notre commune, à fr 230'000. C'est donc avec des recettes amputées de fr 790'000 que le conseil communal s'est attelé à la préparation du budget 2009.

De prime abord, en comparant les chiffres globaux du budget 2009 avec ceux du budget 2008, vous aurez l'impression que tant les recettes que les dépenses augmentent fortement. En fait, cette augmentation, d'environ fr 2'000'000, provient d'un nouveau mode de comptabilisation du traitement des enseignants primaires et secondaires qui nous a été imposé par l'État du Valais. En réalité, en faisant abstraction de cette modification comptable et en com-



paraison avec le budget précédent, les dépenses 2009 n'augmentent que de 1% alors que les recettes diminuent de 1.4%. La marge d'autofinancement, quant à elle, subit de plein fouet les décisions cantonales, atténuées par les mesures d'économies prises par le Conseil Communal.

Pris poste par poste, les écarts les plus importants entre les budgets 2008 et 2009 proviennent:

- du mode de comptabilisation du traitement des enseignants;
- de la ventilation des charges du personnel communal, introduite pour les comptes 2007;
- des frais de la Police municipale de Sierre, dont l'augmentation est fixée par convention;
- de l'augmentation de la participation communale au CMS;
- des frais d'exploitation supplémentaires de la crèche communale, dont l'augmentation est due à la perte de la subvention fédérale;

- de l'augmentation des frais d'entretien du réseau d'égouts, car des déficiences ont été mises en évidence par le PGEE;
- des frais d'exploitation supplémentaires des déchetteries et de l'enlèvement des ordures ménagères engendrés par l'augmentation des tarifs de transport;
- de la diminution des frais de l'UTO, due à une baisse des tarifs.

À noter, que l'augmentation des coûts de l'électricité n'aura pas d'incidences négatives sur le ménage communal, car elle est largement compensée par les nouvelles recettes provenant des droits d'utilisation du sol et de l'encaissement d'un dividende.

En conclusion, le budget 2009 affiche des recettes pour un montant de fr 13'035'500 et des dépenses pour fr 11'136'598, soit une marge d'autofinancement de fr 1'898'902. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de fr 1'650'000, le bénéfice de l'exercice s'élève à fr 248'902.

### Compte de fonctionnement

#### Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	fr.	11'136'598.00
Revenus financiers	fr.	13'035'500.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	fr.	<b>1'898'902.00</b>

#### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	fr.	1'898'902.00
Amortissements ordinaires	fr.	1'650'000.00
Amortissements complémentaires	fr.	-
Amortissement du découvert au bilan	fr.	-
<b>Excédent de charges</b>	fr.	<b>248'902.00</b>

### Compte des investissements

Dépenses	fr.	1'645'000.00
Recettes	fr.	198'000.00
<b>Investissements nets</b>	fr.	<b>1'447'000.00</b>

### Financement

Marge d'autofinancement	fr.	1'898'902.00
Investissements nets	fr.	1'447'000.00
<b>Excédent de financement</b>	fr.	<b>451'902.00</b>

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte de fonctionnement selon les tâches	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	890'900.00	129'250.00	1'189'830.00	142'050.00	870'519.84	127'892.95
Sécurité publique	504'335.00	177'600.00	310'235.00	134'500.00	679'784.66	273'627.66
Enseignement et formation	4'240'552.00	2'013'810.00	2'059'795.00	34'600.00	1'773'411.15	21'975.00
Culture, loisirs et culte	826'620.00	75'500.00	881'408.00	41'300.00	813'971.18	62'994.85
Santé	140'000.00	-	118'000.00	-	115'124.75	-
Prévoyance sociale	1'043'200.00	11'600.00	996'825.00	-	675'710.90	12'103.65
Trafic	1'694'600.00	144'500.00	1'793'500.00	158'100.00	1'828'150.80	91'850.35
Protection et aménagement de l'environnement	2'278'160.00	1'874'000.00	2'213'455.00	1'834'800.00	2'616'251.21	1'931'625.80
Economie public et énergie	293'300.00	206'600.00	310'427.00	330'000.00	285'727.10	354'383.45
Finances et impôts	874'931.00	8'402'640.00	926'073.00	8'535'213.00	796'310.63	8'735'436.56
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>12'786'598.00</b>	<b>13'035'500.00</b>	<b>10'799'548.00</b>	<b>11'210'563.00</b>	<b>10'454'962.22</b>	<b>11'611'890.27</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	<b>248'902.00</b>		<b>411'015.00</b>		<b>1'156'928.05</b>	

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0 Administration générale</b>	<b>890'900</b>	<b>129'250</b>	<b>1'189'830</b>	<b>142'050</b>	<b>870'519.84</b>	<b>127'892.95</b>
<b>012 Exécutif</b>	<b>152'000</b>		<b>152'400</b>		<b>130'783.05</b>	
012.300.00 Indemnités des autorités	131'000		127'000		118'485.50	
012.303.00 Charges sociales	21'000		25'400		12'297.55	
<b>020 Administration des finances et contrib.</b>	<b>206'500</b>				<b>213'871.55</b>	
020.301.00 Personnel comptabilité et finances	178'000				182'765.15	
020.303.00 Charges sociales	28'500				31'106.40	
<b>029 Administration générale, divers</b>	<b>511'400</b>	<b>129'250</b>	<b>962'430</b>	<b>142'050</b>	<b>508'508.24</b>	<b>127'892.95</b>
029.300.00 Bureau de vote, élections	5'900		7'200		3'270.00	
029.300.01 Commissions communales	12'200		41'500		7'091.15	
029.301.00 Personnel du bureau communal	151'000		471'000		133'238.15	
029.301.10 Conciergerie des bureaux administratifs	10'000				7'797.50	
029.303.00 Charges sociales	28'000		111'630		24'571.75	
029.310.00 Fournitures de bureau et mobilier	40'000		45'000		33'744.60	
029.310.01 Achat cartes d'identité / passeports	23'000		25'000		20'580.00	
029.315.00 Ordinateurs et programmes	64'000		75'000		71'485.20	
029.318.00 Information communale	20'000		26'800		44'553.20	
029.318.01 Téléphones et communications	14'500		16'000		13'962.16	
029.318.02 Frais de port et CCP	39'000		35'000		39'275.98	
029.318.03 Assurance RC communale	10'500		10'500		8'775.40	
029.318.04 Frais d'encaissement	20'000		15'000		23'396.60	
029.318.05 Contrôle de la comptabilité	13'000		13'000		12'950.00	
029.318.06 Frais juridiques	2'500		2'000		1'000.00	
029.319.00 Dons et cotisations communales	14'800		14'800		17'851.95	
029.319.01 Représentations et réceptions	40'000		50'000		42'163.60	
029.352.00 Centre d'information et d'orientation	3'000		3'000		2'801.00	
029.431.00 Emoluments administratifs		37'000		41'000		29'601.40
029.436.00 Indemnités journalières remboursées (APG)				3'500		860.00
029.436.01 Administration de la Bourgeoisie		5'000		5'000		5'000.00
029.436.02 Administration du Télé. Chalais-Vercorin		17'000		15'500		16'388.35
029.436.03 Administration de la Fondation Antille		10'000		10'000		9'215.00
029.436.04 Administration de la TPT						2'900.00
029.451.00 Part canton agence AVS				9'000		
029.451.01 Traitement des déclarations d'impôt		2'500		2'400		2'577.50
029.461.00 Tenue du registre contribuables		2'000		2'000		1'450.50
029.461.01 Tenue du registre des vignes		1'900		1'000		1'900.20
029.490.00 Frais de personnel imputés (admin)		53'850		52'650		58'000.00
<b>098 Tâches non ventilées</b>	<b>21'000</b>		<b>75'000</b>		<b>17'357.00</b>	
098.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.	21'000		75'000		17'357.00	

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>1</b>	<b>504'335</b>	<b>177'600</b>	<b>310'235</b>	<b>134'500</b>	<b>679'784.66</b>	<b>273'627.66</b>
<b>100</b>	<b>119'200</b>	<b>49'600</b>	<b>32'200</b>	<b>36'000</b>	<b>113'540.05</b>	<b>60'741.86</b>
100.301.00	Personnel du cadastre	75'000			71'806.05	
100.303.00	Charges sociales	12'000			12'983.25	
100.318.00	Frais de géomètre (MF)	32'000	32'000		28'750.75	
100.318.01	Contrôle poids et mesures	200	200			
100.431.00	Emoluments du cadastre			20'000		37'691.86
100.434.00	Part des privés aux frais de géomètre		25'600	16'000		23'050.00
<b>102</b>	<b>72'000</b>	<b>14'000</b>	<b>8'000</b>	<b>13'000</b>	<b>69'652.85</b>	<b>14'918.50</b>
102.301.00	Contrôle des habitants, bureau étrangers	54'000			52'371.80	
102.303.00	Charges sociales	9'000			9'508.80	
102.310.00	Permis pour étrangers	9'000	8'000		7'772.25	
102.431.00	Bureau des étrangers		14'000	13'000		14'918.50
<b>113</b>	<b>149'000</b>	<b>9'000</b>	<b>135'300</b>	<b>8'000</b>	<b>132'426.85</b>	<b>11'451.55</b>
113.301.00	Surveillants aux abords des écoles	14'000	14'000		14'199.65	
113.303.00	Charges sociales	2'000	2'800		1'313.95	
113.311.00	Frais de police	4'000	2'500		3'635.25	
113.352.00	Police municipale de Sierre	129'000	116'000		113'278.00	
113.431.00	Concessions établissements publics		3'000	3'000		4'311.55
113.431.10	Autorisations communales, bals, fêtes					490.00
113.437.00	Amendes de police		6'000	5'000		6'650.00
<b>122</b>	<b>3'500</b>				<b>1'502.30</b>	
122.301.00	Chambre pupillaire	3'500			1'502.30	
<b>140</b>	<b>60'735</b>	<b>53'500</b>	<b>61'735</b>	<b>55'000</b>	<b>88'934.46</b>	<b>45'165.75</b>
140.301.00	Soldes CSP	34'200		30'200	34'077.90	
140.310.00	Frais du CSP	10'000		10'000	24'975.51	
140.311.00	Achat de matériel et d'équipement CSP	10'000		15'000	14'937.60	
140.311.01	Changement porte local du feu				9'361.10	
140.318.00	Cotisation Fédération Suisse CSP	700		700	806.00	
140.318.01	Etat du Valais Part au SMT 750	3'000		3'000	2'285.00	
140.352.00	Centre Secours Incendie de Sierre	2'835		2'835	2'491.35	
140.430.00	Taxe d'exemption service du feu		50'000	50'000		42'407.50
140.461.00	Subvention matériel CSP		3'500	5'000		2'758.25
<b>150</b>	<b>5'000</b>		<b>5'000</b>		<b>6'000.00</b>	
150.318.00	Organisation des tirs obligatoires	5'000		5'000	6'000.00	
<b>160</b>	<b>31'900</b>	<b>51'500</b>	<b>23'000</b>	<b>22'500</b>	<b>160'958.05</b>	<b>141'350.00</b>
160.301.00	Conciergerie des abris PCi	10'000			8'354.05	
160.303.00	Charges sociales	1'600			1'401.60	
160.311.00	PCi - Matériel et équipement				1'955.10	
160.314.00	PCi - Charges des abris	9'300		10'000	20'044.30	
160.352.00	Participation PCi Lienne-Navizence	11'000		13'000	11'103.00	
160.381.00	Taxes compensatoires abris Pci				118'100.00	
160.427.00	Locations d'abris Chalais		48'000	18'000		19'460.00
160.427.01	Locations d'abris Vercorin			1'000		290.00
160.430.00	Taxes compensatoires abris Pci					118'100.00
160.461.00	Forfait pour maintien des abris PCi		3'500	3'500		3'500.00
<b>198</b>	<b>63'000</b>		<b>45'000</b>		<b>106'770.10</b>	
198.331.00	Patrimoine admin - amort. ordinaire	63'000		45'000	106'770.10	

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>2 Enseignement et formation</b>	<b>4'240'552</b>	<b>2'013'810</b>	<b>2'059'795</b>	<b>34'600</b>	<b>1'773'411.15</b>	<b>21'975.00</b>
<b>210 Ecole primaire</b>	<b>2'431'506</b>	<b>1'161'036</b>	<b>1'181'095</b>	<b>30'600</b>	<b>957'730.75</b>	<b>18'975.00</b>
210.301.00 Conciergerie école de Chalais	60'500		68'000		56'147.65	
210.301.01 Conciergerie salle polyvalente Chalais	53'000		63'000		51'431.20	
210.301.10 Conciergerie école de Vercorin	29'000		38'000		33'353.05	
210.302.00 Enseignement chant et rythmique	29'000		28'000		11'266.40	
210.302.02 Traitements bruts des enseignants	1'630'647					
210.302.03 Enseignants communaux	10'000					
210.302.04 Prefet	20'000					
210.303.00 Charges sociales	180'204		40'000		7'922.40	
210.304.01 Caisses de pensions degré primaire	155'255					
210.310.00 Matériel et frais scolaires	60'000		60'000		58'508.40	
210.310.10 Activités scolaires	31'000		31'000		25'951.50	
210.314.00 Charges école de Chalais	61'500		66'000		53'473.75	
210.314.01 Charges salle polyvalente de Chalais	41'900		40'000		47'034.50	
210.314.02 Réfections école Chalais	15'000		30'000		20'311.30	
210.314.10 Charges école de Vercorin	49'100		40'000		51'604.50	
210.318.00 Transports des élèves	3'000		3'000		1'194.00	
210.318.10 Cours de chant dans les écoles					13'980.00	
210.351.00 Traitement personnel enseignant			671'695		525'552.10	
210.352.00 Ecolage primaire dans d'autres communes	2'400		2'400			
210.427.00 Locations maison d'école		10'800		10'800		10'600.00
210.427.01 Locations salle polyvalente Chalais		4'500		5'000		2'900.00
210.427.10 Locations salle polyvalente Vercorin		3'500		2'000		5'175.00
210.436.00 Récupérations pertes de gain		11'640				
210.461.00 Subsidés transport des élèves		2'000		2'000		300.00
210.461.10 Subsidés pour cours de chant		2'800		2'800		
210.461.20 Subvention acquise du canton		1'125'796				
210.490.03 Personnel imputé Centre admin Vercorin				5'000		
210.490.04 Personne imputé MB Vercorin				3'000		
<b>211 Ecole secondaire - cycle d'orientation</b>	<b>1'415'046</b>	<b>852'774</b>	<b>544'700</b>	<b>4'000</b>	<b>471'764.85</b>	<b>3'000.00</b>
211.302.02 Traitement degré CO	881'767					
211.303.00 Assurances sociales	79'593					
211.304.01 Caisses de pensions et de prévoyance	83'186					
211.318.00 Transports des élèves	13'000		10'000		7'101.00	
211.351.00 Traitement du personnel enseignant			166'500		137'324.00	
211.352.00 Cycle d'orientation de Grône	355'000		365'000		317'050.65	
211.352.10 Ecolage dans d'autres communes	2'500		3'200		10'289.20	
211.436.00 Récupérations pertes de gain		1'073				
211.461.00 Subsidés pour transport des élèves		5'200		4'000		3'000.00
211.461.20 Subvention acquise du canton		846'501				
<b>220 Ecoles spécialisées</b>	<b>25'000</b>		<b>23'000</b>		<b>17'128.70</b>	
220.365.00 Participation aux écoles spécialisées	25'000		23'000		17'128.70	
<b>239 Autres tâches formation professionnelle</b>	<b>9'000</b>		<b>10'000</b>		<b>9'036.00</b>	
239.361.00 Itinéraire des apprentis	9'000		10'000		9'036.00	
<b>298 Tâches non ventilées</b>	<b>360'000</b>		<b>301'000</b>		<b>317'750.85</b>	
298.331.00 Patrimoine admin. - amort. ordinaire	360'000		301'000		317'750.85	

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>3</b>	<b>826'620</b>	<b>75'500</b>	<b>881'408</b>	<b>41'300</b>	<b>813'971.18</b>	<b>62'994.85</b>
<b>300</b>	<b>97'500</b>	<b>10'000</b>	<b>108'508</b>	<b>15'000</b>	<b>122'626.58</b>	<b>3'422.00</b>
300.301.00	Personnel de la bibliothèque	61'000		60'000	58'720.55	
300.303.00	Charges sociales	10'000		12'000	9'294.20	
300.310.00	Livres et matériel	20'000		30'000	51'343.83	
300.318.00	Bibliothèque de Chalais - Loyer	6'500		6'508	3'268.00	
300.461.00	Bibliothèque - Subside d'exploitation		10'000		15'000	3'422.00
<b>303</b>	<b>92'500</b>	<b>28'500</b>	<b>56'000</b>		<b>64'287.75</b>	<b>20'653.85</b>
303.365.00	Subsides aux sociétés locales	25'000		29'000	27'500.00	
303.365.01	Subsides aux sociétés locales (énergie)	28'500			18'367.65	
303.365.10	Soutien aux organisations locales	39'000		27'000	18'420.10	
303.435.00	Facturation à des tiers électricité		28'500			20'653.85
<b>309</b>	<b>87'400</b>	<b>25'000</b>	<b>81'500</b>	<b>25'000</b>	<b>-27'574.75</b>	<b>25'000.00</b>
309.301.00	Conciergerie centre administratif Vercorin	5'000			4'624.75	
309.301.01	Conciergerie maison bourgeoise Vercorin	3'000			3'921.50	
309.303.00	Charges sociales	1'300			969.90	
309.314.00	Charges Centre administratif Vercorin	25'500		22'000	23'172.50	
309.314.01	Charges Maison Bourgeoise Vercorin	7'100		6'000	7'306.60	
309.316.00	Location Maison Bourgeoise Vercorin	30'500		30'500	30'500.00	
309.316.01	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000		15'000	15'000.00	
309.364.00	Ass. Valorisation patrimoine Hôpital				-113'070.00	
309.390.03	Frais de personnel imputés CAV			5'000		
309.390.04	Frais de personnel imputés MB Vercorin			3'000		
309.427.00	Loyer CAV		25'000		25'000	25'000.00
<b>330</b>	<b>64'120</b>	<b>2'000</b>	<b>80'400</b>	<b>1'300</b>	<b>56'170.65</b>	<b>3'759.00</b>
330.301.00	Personnel d'entretien sentiers pédestres	7'000		7'000	12'706.65	
330.303.00	Charges sociales	1'120		1'400	1'330.70	
330.314.00	Entretien des sentiers pédestres	22'000		31'000	25'939.65	
330.314.10	Entretien parcs et jardins	30'000		35'000	15'818.05	
330.314.20	Entretien des petits bâtiments communaux	4'000		6'000	375.60	
330.427.00	Location du domaine communal		2'000		1'300	3'759.00
<b>340</b>	<b>105'500</b>	<b>10'000</b>	<b>105'000</b>		<b>104'208.45</b>	<b>10'160.00</b>
340.314.00	Frais d'entretien Espace Bozon	105'500		105'000	104'208.45	
340.427.00	Locations infrastructures Espace-Bozon		10'000			10'160.00
<b>390</b>	<b>154'600</b>		<b>151'000</b>		<b>148'023.50</b>	
390.362.00	Paroisse de Chalais	87'400		87'000	86'478.90	
390.362.01	Paroisse de Vercorin	67'200		64'000	61'544.60	
<b>391</b>	<b>14'000</b>		<b>14'000</b>		<b>10'890.00</b>	
391.362.00	Eglise réformée de Sierre	14'000		14'000	10'890.00	
<b>398</b>	<b>211'000</b>		<b>285'000</b>		<b>335'339.00</b>	
398.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	211'000		285'000	335'339.00	

# BUDGET DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>4 Santé</b>	<b>140'000</b>		<b>118'000</b>		<b>115'124.75</b>	
<b>440 Centre médico-social régional</b>	<b>100'000</b>		<b>78'000</b>		<b>66'743.85</b>	
440.352.00 Centre Médico-Social	100'000		78'000		66'743.85	
<b>460 Prophylaxie dentaire</b>	<b>40'000</b>		<b>40'000</b>		<b>48'380.90</b>	
460.364.00 Frais dentaires scolaires	40'000		40'000		48'380.90	

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>1'043'200</b>	<b>11'600</b>	<b>996'825</b>		<b>675'710.90</b>	<b>12'103.65</b>
<b>500 Agence AVS</b>	<b>15'000</b>	<b>11'600</b>			<b>14'481.75</b>	<b>12'103.65</b>
500.301.00 Agence AVS	13'000				12'138.75	
500.303.00 Charges sociales	2'000				2'343.00	
500.451.00 Part canton à l'agence AVS		11'600				12'103.65
<b>501 Part communale à l'AVS et AI du canton</b>					<b>149'016.75</b>	
501.361.00 Financement AVS et AI					149'016.75	
<b>520 Assurance maladie</b>	<b>325'000</b>		<b>350'000</b>		<b>308'283.30</b>	
520.366.00 Participation à la caisse maladie	325'000		350'000		308'283.30	
<b>530 Prestations complémentaires AVS et AI</b>	<b>144'000</b>		<b>142'000</b>		<b>136'320.00</b>	
530.361.00 Financement prestations complémentaires	144'000		142'000		136'320.00	
<b>541 Garderie d'enfants, crèches</b>	<b>214'200</b>		<b>124'825</b>		<b>114'994.05</b>	
541.318.00 Loyer crèche de Chalais	27'000		26'825		33'343.00	
541.352.00 Exploitation à la crèche de Chalais	187'200		98'000		81'651.05	
<b>550 Handicapés</b>	<b>208'000</b>		<b>242'000</b>		<b>37'244.35</b>	
550.361.00 Mesures en faveur des handicapés	208'000		242'000		37'244.35	
<b>580 Aide sociale individuelle</b>	<b>103'000</b>		<b>102'000</b>		<b>79'393.50</b>	
580.366.00 Service assistance/Avance pensions alim.	103'000		102'000		79'393.50	
<b>582 Fonds cantonal pour l'emploi</b>	<b>34'000</b>		<b>36'000</b>		<b>35'977.20</b>	
582.361.00 Fonds cantonal p/l'emploi	34'000		36'000		35'977.20	
<b>598 Reports des investissements</b>					<b>-200'000.00</b>	
598.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.					-200'000.00	

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>6</b>	<b>1'694'600</b>	<b>144'500</b>	<b>1'793'500</b>	<b>158'100</b>	<b>1'828'150.80</b>	<b>91'850.35</b>
<b>610</b>	<b>193'000</b>		<b>194'000</b>		<b>176'066.25</b>	
610.361.00	Entretien des routes cantonales	153'000	153'000		152'393.15	
610.361.01	Réfection routes cantonales	40'000	41'000		23'673.10	
<b>620</b>	<b>444'100</b>	<b>1'400</b>	<b>420'000</b>	<b>1'400</b>	<b>410'784.67</b>	<b>1'356.05</b>
620.312.00	Electricité pour éclairage public	88'100	70'000		60'354.20	
620.312.10	Entretien du réseau électrique	50'000	45'000		63'109.55	
620.314.00	Entretien du réseau routier	145'000	150'000		123'090.16	
620.314.01	Marquage et signalisation	10'000	10'000		19'382.90	
620.314.02	Balayage mécanique	31'000	35'000		28'183.55	
620.314.03	Déblaiement des neiges	100'000	110'000		97'501.56	
620.314.04	Entretien des bordures de routes	7'000			6'383.35	
620.314.05	Sel pour routes	13'000			12'779.40	
620.427.00	Redevances station service de Vercorin		1'400	1'400		1'356.05
<b>621</b>	<b>2'000</b>	<b>24'700</b>	<b>2'000</b>	<b>21'700</b>	<b>1'373.80</b>	<b>18'831.95</b>
621.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	2'000	2'000		1'373.80	
621.427.00	Recettes des parcomètres		5'000	8'000		5'320.10
621.427.01	Locations de places de parc		6'000			6'671.85
621.427.03	Locations de dépôts Vercorin		8'700	8'700		6'840.00
621.430.00	Taxe de compensation place de parc		5'000	5'000		
<b>622</b>	<b>91'000</b>		<b>88'000</b>		<b>129'330.53</b>	
622.311.00	Achat de matériel des travaux publics	15'000	20'000		29'927.23	
622.311.10	Frais de communication travaux publics	2'000			1'032.60	
622.315.00	Véhicules communaux	74'000	68'000		98'370.70	
<b>650</b>	<b>36'000</b>		<b>36'000</b>		<b>35'113.55</b>	
650.361.00	Transports publics	36'000	36'000		35'113.55	
<b>651</b>	<b>19'000</b>		<b>22'000</b>		<b>21'372.25</b>	
651.365.00	Transports nocturnes	10'000	10'000		9'699.00	
651.365.10	Transports touristiques	9'000	12'000		11'673.25	
<b>698</b>	<b>909'500</b>	<b>118'400</b>	<b>1'031'500</b>	<b>135'000</b>	<b>1'054'109.75</b>	<b>71'662.35</b>
698.301.00	Personnel d'exploitation	336'500	343'000		308'157.80	
698.303.00	Charges sociales	54'000	86'000		65'917.60	
698.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	519'000	602'500		680'034.35	
698.434.00	Prestations de services facturées			20'000		
698.436.00	Indemnités journalières remboursées (AVS)		2'500			662.35
698.490.01	Frais de personnel imputés (exploit.)		115'900	115'000		71'000.00

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>7</b>	<b>2'278'160</b>	<b>1'874'000</b>	<b>2'213'455</b>	<b>1'834'800</b>	<b>2'616'251.21</b>	<b>1'931'625.80</b>
<b>700</b>	<b>815'350</b>	<b>620'000</b>	<b>764'115</b>	<b>605'000</b>	<b>754'138.48</b>	<b>602'278.95</b>
700.301.00	Personnel station des Planards	18'500	18'500	16'952.65		
700.303.00	Charges sociales	3'000	3'600	1'927.45		
700.314.00	Entretien du réseau d'eau	150'700	210'000	153'473.08		
700.314.01	Exploitation de la station des Planards	26'000	28'000	22'876.35		
700.314.02	Analyses et contrôles de qualité	3'000		3'198.10		
700.314.03	Recherches de conduites et de fuites	5'000		6'740.00		
700.319.00	TVA s/service d'eau	650	605	691.35		
700.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	320'000	237'500	291'064.95		
700.390.00	Frais de personnel imputés (admin)	18'600	18'150	21'000.00		
700.390.01	Frais de personnel imputés (exploit)	40'900	45'480	21'300.00		
700.391.00	Intérêts passifs imputés	229'000	202'280	214'914.55		
700.434.00	Taxe annuelle d'eau		620'000	605'000		602'278.95
<b>710</b>	<b>192'750</b>	<b>555'000</b>	<b>194'020</b>	<b>540'000</b>	<b>233'337.39</b>	<b>538'914.60</b>
710.314.00	Entretien du réseau des égouts	100'000	70'000	126'451.40		
710.319.00	TVA s/service d'égouts	20'000	19'500	22'057.05		
710.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	33'000	65'400	46'175.95		
710.390.00	Frais de personnel imputés (admin)	16'650	16'200	19'000.00		
710.390.01	Frais de personnel imputés (exploit)	11'100	7'320	8'800.00		
710.391.00	Intérêts passifs imputés	12'000	15'600	10'852.99		
710.434.00	Taxe annuelle d'égouts		555'000	540'000		538'914.60
<b>711</b>	<b>275'000</b>		<b>286'000</b>		<b>235'903.60</b>	
711.352.00	Step de Granges	275'000	286'000	235'903.60		
<b>720</b>	<b>556'100</b>	<b>620'000</b>	<b>489'320</b>	<b>610'000</b>	<b>567'828.04</b>	<b>603'986.20</b>
720.301.00	Personnel des déchetteries	29'000	29'000	21'909.55		
720.303.00	Charges sociales	4'600	2'900	2'483.45		
720.314.00	Frais d'exploitation des déchetteries	180'000	117'000	199'298.16		
720.318.00	Enlèvement des ordures ménagères	129'000	107'000	124'091.90		
720.318.10	Enlèvement de bennes à papiers et verres	42'000	42'000	56'274.66		
720.319.00	TVA s/service d'hygiène	22'000	21'000	21'139.55		
720.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	15'000	40'000	35'000.00		
720.390.00	Frais de personnel imputés (admin)	18'600	18'300	18'000.00		
720.390.01	Frais de personnel imputés (exploit)	63'900	62'200	40'900.00		
720.391.00	Intérêts passifs imputés	52'000	49'920	48'730.77		
720.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		620'000	610'000		603'986.20
<b>721</b>	<b>180'000</b>		<b>275'000</b>		<b>223'527.85</b>	
721.352.00	UTO - Uvrier	180'000	275'000	223'527.85		
<b>740</b>	<b>13'300</b>	<b>1'000</b>	<b>15'000</b>	<b>1'800</b>	<b>25'533.95</b>	<b>2'550.00</b>
740.301.00	Personnel d'entretien cimetières	4'100	4'000	2'853.65		
740.303.00	Charges sociales	700	2'500	324.45		
740.314.00	Entretien chapelle ardente et cimetière	1'000	1'000	15'486.55		
740.318.00	Frais d'inhumation	7'500	7'500	6'869.30		
740.427.00	Locations de la chapelle ardente			900		1'150.00
740.434.00	Concessions et inhumations		1'000	900		1'400.00
<b>750</b>	<b>20'000</b>	<b>8'000</b>	<b>20'000</b>	<b>8'000</b>	<b>71'298.45</b>	<b>91'620.15</b>
750.314.00	Entretien canaux et torrents	20'000	20'000	69'737.85		
750.314.10	Réfection du bisse de Vercorin			1'560.60		
750.427.00	Redevances du dépotoir de la Réchy		2'000	2'000		2'000.00
750.461.00	Subsides entretien canaux et torrents		6'000	6'000		89'620.15
<b>790</b>	<b>66'660</b>	<b>70'000</b>	<b>30'000</b>	<b>70'000</b>	<b>90'140.00</b>	<b>92'275.90</b>
790.300.00	Personnel de l'édilité	10'500		9'411.65		
790.301.03	Personnel administratif	26'000		24'277.50		
790.303.00	Charges sociales	4'160		5'031.60		
790.318.00	Frais de publications	6'000	30'000	38'027.90		
790.318.01	Emoluments de contrôle des constructions	20'000		13'391.35		
790.430.00	Taxes compensatoires de densité					3'780.00
790.431.00	Permis de construire		70'000	70'000		87'995.90
790.437.00	Amendes de constructions					500.00
<b>792</b>	<b>100'000</b>		<b>100'000</b>		<b>100'447.00</b>	
792.366.00	Rénovation des vieilles bâtisses	100'000	100'000	100'447.00		
<b>798</b>	<b>59'000</b>		<b>40'000</b>		<b>314'096.45</b>	
798.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	59'000	40'000	314'096.45		

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>8 Economie publique</b>	<b>293'300</b>	<b>206'600</b>	<b>310'427</b>	<b>330'000</b>	<b>285'727.10</b>	<b>354'383.45</b>
<b>800 Agriculture</b>	<b>51'300</b>	<b>26'600</b>	<b>40'150</b>	<b>30'000</b>	<b>85'899.35</b>	<b>47'232.50</b>
800.300.00 Préposés agriculture et viticulture	7'000		2'500		5'830.15	
800.303.00 Charges sociales	900		250		830.10	
800.313.00 Ver de la grappe	21'000		25'000		20'702.50	
800.314.00 Charges écuries commun. de Vercorin	100		100		741.60	
800.362.00 Les Biolllys - zone prairie sèche					14'360.00	
800.365.00 Améliorations agricoles Zamplan-Crétillo	10'000		10'000		20'000.00	
800.366.00 Insémination artificielle	2'300		2'300		1'560.00	
800.366.01 Subvention aux constructions agricoles	10'000				21'875.00	
800.427.00 Locations écuries commun. de Vercorin		3'600		3'600		10'100.00
800.436.00 Facturations ver de la grappe		23'000		26'400		22'772.50
800.461.00 Les Biolllys - zone prairie sèche						14'360.00
<b>801 Irrigation</b>	<b>6'000</b>		<b>6'000</b>		<b>4'856.25</b>	
801.312.00 Droits d'eau	6'000		6'000		4'856.25	
<b>810 Sylviculture en général</b>	<b>1'000</b>		<b>2'000</b>			<b>100.00</b>
810.318.00 Part au garde forestier	1'000		2'000			
810.435.00 Ventes de bois						100.00
<b>830 Société de développement</b>	<b>172'000</b>	<b>95'000</b>	<b>182'000</b>	<b>95'000</b>	<b>93'709.05</b>	
830.352.00 Ristourne de la TPT à Vercorin Tourisme	90'500		90'500			
830.364.00 Promotion touristique SAT	6'800		6'800		6'800.00	
830.364.01 Bureau de l'OT Vercorin	25'000		25'000		25'000.00	
830.364.02 Frais pour l'OT Vercorin	16'500		16'500		16'500.00	
830.364.03 Animations touristiques	18'200		18'200		18'200.00	
830.364.04 Dépenses à caractère touristique	15'000		25'000		27'209.05	
830.434.00 Perception de la TPT		95'000		95'000		
<b>839 Autres sociétés</b>	<b>8'000</b>	<b>10'000</b>	<b>34'200</b>		<b>34'503.30</b>	
839.318.01 Définition de la politique touristique					1'129.80	
839.365.00 Pro-Lavioz	8'000		34'200		33'373.50	
839.427.00 Locations des infrastructures Lavioz		10'000				
<b>840 Industrie, artisanat et commerce</b>	<b>45'000</b>		<b>46'077</b>		<b>35'834.65</b>	
840.352.00 Sierre Région	45'000		46'077		35'834.65	
<b>860 Electricité</b>		<b>75'000</b>		<b>205'000</b>		<b>307'050.95</b>
860.411.00 Concessions et redevances hydrauliques		75'000		65'000		85'598.15
860.422.00 Energie gratuite - Ristourne SIESA				140'000		221'452.80
<b>898 Tâches non ventilées</b>	<b>10'000</b>				<b>30'924.50</b>	
898.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.	10'000				30'924.50	

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2009		Budget 2008		Comptes 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>874'931</b>	<b>8'402'640</b>	<b>926'073</b>	<b>8'535'213</b>	<b>796'310.63</b>	<b>8'735'436.56</b>
<b>900 Impôts personnes physiques</b>	<b>35'000</b>	<b>7'255'500</b>	<b>35'500</b>	<b>7'493'200</b>	<b>35'570.10</b>	<b>7'706'058.60</b>
900.340.00 Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	29'000		30'000		28'360.10	
900.341.00 Part cantonale à l'impôt sur les chiens	6'000		5'500		7'210.00	
900.400.00 Impôt sur le revenu		5'800'000		6'300'000		6'338'363.65
900.400.01 Impôt sur la fortune		650'000		575'450		613'279.10
900.400.02 Impôt personnel		21'000		20'000		22'931.35
900.400.03 Impôt prélevé à la source		130'000		130'000		101'668.70
900.400.04 Impôt forfaitaire		40'000		35'000		71'997.80
900.400.90 Remises d'impôts		12'000		-20'000		-3'828.85
900.402.00 Impôt foncier des personnes physiques		345'000		270'000		297'431.50
900.402.02 Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		70'000		75'000		68'738.85
900.403.00 Impôt sur les gains immobiliers		150'000		80'000		145'776.55
900.405.00 Impôt sur les successions et donations		18'000		10'000		30'899.95
900.406.00 Impôt sur les chiens		19'500		17'750		18'800.00
<b>901 Impôts personnes morales</b>	<b>10'000</b>	<b>410'000</b>	<b>10'000</b>	<b>360'000</b>	<b>14'022.40</b>	<b>311'694.15</b>
901.318.00 Impôt cantonal	10'000		10'000		14'022.40	
901.401.00 Impôt sur le bénéfice		260'000		205'000		150'458.05
901.401.01 Impôt sur le capital		70'000		75'000		66'546.60
901.402.00 Impôt foncier des sociétés		80'000		80'000		94'689.50
<b>920 Péréquation financière</b>	<b>58'931</b>		<b>54'573</b>	<b>272'073</b>	<b>51'437.00</b>	<b>268'936.65</b>
920.341.00 Péréquation financière	58'931		54'573		51'437.00	
920.444.00 Péréquation financière				272'073		268'936.65
<b>940 Intérêts</b>	<b>597'000</b>	<b>536'500</b>	<b>576'000</b>	<b>374'300</b>	<b>581'643.03</b>	<b>413'107.16</b>
940.321.00 Intérêts des dettes à court terme	60'000		120'000		106'542.00	
940.322.00 Intérêts des dettes à long terme	475'000		400'000		395'842.18	
940.329.00 Intérêts rémunérateurs	12'000		6'000		18'043.95	
940.329.01 Intérêts et escomptes accordés	50'000		50'000		61'214.90	
940.420.00 Intérêts des C/C et des placements à vue						139.50
940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés		130'000		100'000		129'102.20
940.422.00 Rendement des titres		113'500		6'500		9'367.15
940.491.00 Intérêts passifs imputés		293'000		267'800		274'498.31
<b>942 Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>5'000</b>	<b>35'640</b>	<b>5'000</b>	<b>35'640</b>	<b>5'966.00</b>	<b>35'640.00</b>
942.314.00 Charges de l'immeuble La Forge	5'000		5'000		5'966.00	
942.423.00 Locations du bâtiment de La Forge		35'640		35'640		35'640.00
<b>943 Domaines</b>		<b>165'000</b>				
943.427.00 Droits d'utilisation du sol		165'000				
<b>998 Tâches non ventilées</b>	<b>169'000</b>		<b>245'000</b>		<b>107'672.10</b>	
998.330.00 Patrimoine financier - Amortissement	50'000		50'000			
998.330.01 Pertes sur débiteurs	80'000		140'000		56'567.20	
998.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.	39'000		55'000		51'104.90	

# BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Compte tenu de la diminution sensible de la marge d'autofinancement ainsi que du changement de législature, le conseil communal propose à l'assemblée primaire un budget des investissements qui permet:

- de poursuivre certains travaux qui avaient été planifiés par étapes;
- de réaliser les projets qui peuvent être exécutés en synergie avec d'autres partenaires;
- d'exécuter des travaux qui n'ont pu être réalisés dans le cadre du budget 2008;
- d'entreprendre des travaux d'amélioration qui répondent à des besoins pressants;
- de lancer les études en vue des réalisations planifiées pour la prochaine législature.

Parallèlement à l'établissement de ce budget, le conseil communal a travaillé sur un plan quinquennal des investissements, avec le souci de maintenir des

finances communales saines et de maintenir une certaine régularité dans les mandats à confier aux entreprises. Ce plan quinquennal définit clairement la volonté du conseil communal, en matière de développement des infrastructures, de développement touristique et d'amélioration de la qualité de vie dans nos villages. Le nouveau Conseil, qui entre en fonction le 1er janvier 2009, sera invité à amender ce plan quinquennal qui sera présenté à l'Assemblée Primaire de juin 2009.

En chiffres, pour 2009, les dépenses d'investissements représentent la somme de fr 1'645'000 pour des recettes de fr 198'000, soit un montant d'investissements net de fr 1'447'000. La marge d'autofinancement de fr 1'898'902 couvre ces investissements nets et l'excédent de financement de fr 451'902 permettra de réduire d'autant la dette communale. A fin 2009, cette dernière devrait s'établir à env. fr 12'000'000.

Budget des investissements		Rubrique	Précision	Montant	2009
Autorité générale	0		Dépenses	190'000.-	
			Recettes		
Sécurité publique	1		Dépenses		
			Recettes		
Enseignement et formation	2		Dépenses		
			Recettes		
Culture, loisirs et culte	3		Dépenses	200'000.-	
			Recettes		
Santé	4		Dépenses		
			Recettes		
Prévoyance sociale	5		Dépenses		
			Recettes		
Trafic	6		Dépenses	326'000.-	
			Recettes	-57'000.-	
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égout, déchets	7		Dépenses	884'000.-	
			Recettes	-141'000.-	
Economie publique et services industriels	8		Dépenses	15'000.-	
			Recettes		
Finances et impôts	9		Dépenses	30'000.-	
			Recettes		
<b>Investissements bruts</b>					<b>1'645'000.-</b>
<b>Recettes brutes</b>					<b>-198'000.-</b>
<b>Investissements nets</b>					<b>1'447'000.-</b>

Rouge Suite de projets antérieurs  
Bleu Report total ou partiel du budget précédent

# BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Budget des investissements			Rubrique	Précision	Montant	2009
<b>Généraux</b>				+/-	Dépenses	<b>200'000.-</b>
				%	Recettes	<b>-80'000.-</b>
Achats de terrains		7	30		200'000.-	200'000.-
Taxes des services publics	Taxes facturées pour les raccordements au réseau d'eau	7	30		-40'000.-	-40'000.-
	Taxes facturées pour les raccordements au réseau d'égouts	7	30		-40'000.-	-40'000.-
<b>Plaine</b>				+/-	Dépenses	<b>40'000.-</b>
				%	Recettes	
Cimetière	Etude complémentaire pour l'aménagement du cimetière	7	20		10'000.-	10'000.-
Réseau d'irrigation, Plaine	Etude d'un réseau d'irrigation pour les villages de Chalais et de Réchy	8	10		35'000.-	15'000.-
Rtes communales de Chalais et de Réchy	Etude de la modération générale du trafic	6	20		15'000.-	15'000.-
<b>Chalais</b>				+/-	Dépenses	<b>431'000.-</b>
				%	Recettes	<b>-57'000.-</b>
Locaux de l'administration	Réfection des bureaux, des salles de conférences et des guichets	0	10		190'000.-	190'000.-
La Postale	Etude de la rénovation du bâtiment	9	20		30'000.-	30'000.-
Impasse des Marolli	Construction de 170m de route	6	10		75'000.-	75'000.-
	Participation des tiers	6	10		-57'000.-	-57'000.-
Créteilons	Pose de conduites d'eau et d'égout en // avec Sierre-Energie	7	10		136'000.-	136'000.-
<b>Réchy</b>				+/-	Dépenses	<b>493'000.-</b>
				%	Recettes	<b>-61'000.-</b>
Terrain Est salle de Chant, Réchy	Réalisation d'un parking et d'un chemin pour les écoliers	6	20		72'000.-	72'000.-
Dépotoir de la Réchy	Reprise des parois et du seuil de l'exutoire de la Réchy et vidange du dépotoir	7	30		82'000.-	82'000.-
	Subvention de l'Etat du Valais	7	30		-41'000.-	-41'000.-
Rue des Moulins	Renforcement des berges de la Rèche par un enrochement et pose d'une barrière de sécurité	7	20		40'000.-	40'000.-
	Subvention de l'Etat du Valais	7	20		-20'000.-	-20'000.-
Rue de la Chapelle	Réfection de la chaussée	6	20		74'000.-	74'000.-
	Bouclage de la conduite d'eau et pose de conduites d'égout et d'eaux claires en // avec pose d'une conduite de gaz par Sierre-Energie	7	20		60'000.-	60'000.-
Rue de Galley	Remplacement des conduites d'égout et d'eau en // avec pose d'une conduite de gaz par Sierre-Energie	7	20		115'000.-	115'000.-
Rue des Flaches	Chemisage de la conduite d'égout	7	20		50'000.-	50'000.-
<b>Vercorin</b>				+/-	Dépenses	<b>481'000.-</b>
				%	Recettes	
Impasse de Vouarda	Remplacement de la conduite d'eau	7	20		40'000.-	40'000.-
	Réfection de la route sur sa partie supérieure	6	20		33'000.-	33'000.-
Chemin de Tracuit	Evacuation des eaux claires et remplacement de la conduite d'eau potable, sur la partie supérieure de la route	7	20		40'000.-	40'000.-
	Réfection de la route sur sa partie inférieure	6	20		57'000.-	57'000.-
	Evacuation des eaux du Lavioz, remplacement de la conduite d'eau potable et pose d'une conduite d'eaux claires	7	20		81'000.-	81'000.-
Creux-du-Lavioz	Assainissement de la société Pro Lavioz et reprise des bâtiments par la commune	3	30		200'000.-	200'000.-
Les Lagettes (sous l'église)	Evacuation des eaux claires en // avec travaux privés	7	20		30'000.-	30'000.-

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Administration communale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le secrétariat communal.

#### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi  
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00

[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

### Déchetteries

#### Déchetterie de Chalais

M. Alain DUBUIS

#### Déchetterie de Vercorin

M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	<b>Eté</b> dès le 15 mars	<b>Hiver</b> dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h

